



# Les paysages

Les mares de Vauville



Séverine Bernard/DREAL BN

***“ Les paysages reflètent les relations entre les sociétés humaines et leur environnement ”***



**PROFIL  
ENVIRONNEMENTAL  
DE BASSE-NORMANDIE**

## Conception de la thématique

Ce document a été conçu grâce à la contribution de nombreux rédacteurs issus de services spécialisés dans le domaine de l'environnement. Il présente un état des lieux des paysages bas-normands. Compte tenu de l'état de la connaissance et de l'importance du domaine considéré, ce recueil ne peut être exhaustif. Il prend en compte les données qui ont été transmises par les acteurs mobilisés. Les services de l'État ont coordonné l'ensemble des travaux.

**Directeur de publication :** Jean Charbonniaud, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados

**Directrice de la rédaction :** Caroline Guillaume, Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie (DREAL)

**Cadrage :** Ludovic Genet, Philippe Surville (DREAL)

**Animation du projet :** Sandrine Hélicher (DREAL)

**Expertise et direction techniques :** Françoise Avril (DREAL)

### Rédaction

François Anfray (DREAL), Françoise Avril (DREAL), Jean-Yves Brécin (DREAL), Gérard Clouet (DREAL), Frédéric Gresselin (DREAL), Sandrine Hélicher (DREAL), Sophie Lardilleux (DREAL), Sandrine Lecointe (Conseil régional), Pascal Lombezzini (DRAAF), Philippe Surville (DREAL), François Quesnel (DRAAF)

### Relecture et validation

**DREAL :** Michel Guéry

**Conseil régional de Basse-Normandie :** Isabelle Bureau, Sandrine Lecointe, Julien Lesclavec

**Développement graphique et mise en page :** Séverine Bernard (DREAL)



**Associés à des représentations esthétiques, les paysages reflètent les relations que les communautés humaines ont créées au fil du temps avec leur environnement.** En ce sens, ils « constituent un élément essentiel du bien-être individuel et social » (Convention européenne du Paysage) et concernent « les espaces remarquables comme ceux du quotidien. »

Les paysages participent à l'attrait d'un territoire et à la qualité de vie de leurs habitants. Ils ont une valeur d'agrément ou de loisirs. Ils constituent aussi une ressource économique, à travers le tourisme notamment. Enfin, lorsqu'ils sont associés à la préservation d'une certaine naturalité, ils portent des enjeux écologiques.

**Entre terre et mer, Massif Armoricaïn et Bassin Parisien, la Basse-Normandie offre une grande variété de paysages.** Elle abrite à la fois des espaces ouverts et fermés, vallonnés et étendus, plans et escarpés. Elle présente une vocation majoritairement rurale.

Au-delà des frontières, l'image de la région fait référence à quelques sites particulièrement remarquables tels que la Baie du Mont Saint-Michel et les plages du Débarquement allié. Dans les représentations picturales ou dans les médias, elle évoque des espaces bocagers verdoyants, des vaches paissant sous les pommiers et des maisons à colombages. Elle renvoie aussi à des littoraux aménagés, assez « chics » avec leurs villas du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ces représentations, qui ont contribué à la notoriété régionale, ont aussi occulté une partie de la richesse et de la diversité du patrimoine bas-normand. Elles ont aussi omis l'évolution considérable qu'ont connue les structures rurales et urbaines après la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, la tendance à la banalisation des espaces ruraux et urbains montre la nécessité d'intégrer les paysages en tant que composante à part entière dans l'aménagement durable des territoires.





**1**

## Entre ruralité et influences maritimes, un patrimoine paysager d'une extrême richesse

- Caractériser les paysages régionaux : un travail d'analyse et d'inventaire
- Les bocages, un fondement de l'identité paysagère régionale
- Les littoraux, des espaces d'une extraordinaire richesse
- Les marais, des « miroirs d'eau »
- Les forêts et vergers, des « paysages aux bois »
- Des accents aux airs de montagne : les paysages montueux et escarpés
- Les plaines, au rythme des pratiques culturelles
- Les « paysages mixtes » entre plaines ouvertes et enclos
- Entre urbanité et périurbanité

**2**

## Les sites protégés et remarquables

- Les sites protégés : « monuments naturels » et « paysages emblématiques »
- Des sites majeurs mais fragiles : les opérations grand site
- Les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

**3**

## Les fonctionnalités des paysages

- Les paysages, un cadre de vie et un patrimoine culturel
- Un moteur de développement économique et touristique
- Les fonctionnalités écologiques des paysages, une notion de continuité

**4**

## Les risques et altérations

- Les bocages : entre érosion et banalisation
- La simplification des espaces agricoles
- L'uniformisation des espaces périurbains et du littoral
- Les infrastructures à fort impact paysager

**5**

## Synthèse du diagnostic et enjeux

- Chiffres clés
- Grilles « AFOM »
- Enjeux et orientations

**6**

## Acteurs régionaux et bibliographie

- Acteurs régionaux
- Bibliographie

**7****29****36****39****50****53**



# 1. Entre ruralité et influences maritimes, un patrimoine paysager d'une extrême richesse

*Pour les Bas-normands, Les paysages régionaux sont un cadre de vie. Pour les visiteurs, ce sont des richesses, à la fois naturelles et construites, fruits d'une rencontre entre les occupations humaines et la nature.*

Vallée de la Tortonne, Saonnet



Patrick Galineau/DREAL BN

## A découvrir dans ce chapitre

- ▶ Caractériser les paysages régionaux : un travail d'analyse et d'inventaire
- ▶ Les bocages, un fondement de l'identité paysagère régionale
- ▶ Les littoraux, des espaces d'une extraordinaire richesse
- ▶ Les marais, des « miroirs d'eau »
- ▶ Les forêts et vergers, des « paysages aux bois »
- ▶ Des accents aux airs de montagne : les paysages montueux et escarpés
- ▶ Les plaines, au rythme des pratiques culturelles
- ▶ Les « paysages mixtes » entre plaines ouvertes et enclos
- ▶ Entre urbanité et périurbanité

## 1 Caractériser les paysages régionaux : un travail d'analyse et d'inventaire

Héritages d'un patrimoine géologique, les espaces naturels ont été progressivement aménagés par les activités humaines. L'Inventaire Régional des Paysages, publié en 2001, décrit la diversité des paysages de la Basse-Normandie, explique leur formation et analyse leurs évolutions récentes.

### Des paysages naturels hérités d'un passé géologique ancien

La Basse-Normandie est un lieu de « rencontres » entre l'Armorique et le Bassin Parisien. L'interpénétration entre ces deux interfaces géologiques nous conduit de falaises, vallées et bocages arborés à des plaines céréalières, vastes étendues planes et ouvertes.

Rochers des Parcs en Suisse Normande



Patrick Galineau/DREAL BN

Les paysages ont été ciselés par le froid lors de la dernière glaciation. La région possède des tourbières et des pierriers comme les territoires montagnards mais ses sols sont si riches localement que la végétation y est très présente.

La Basse-Normandie est aussi un territoire de rencontres entre **l'espace terrestre et le domaine marin** : il y a 2 500 ans, les marais du Cotentin, de la Dives et de la Touques étaient envahis par la mer. La « côte » bas-normande et les estuaires qui la prolongent abritent ainsi toute une végétation et une faune extrêmement riches, inféodées au milieu marin salé et à l'espace terrestre. Avec 850 km de linéaire côtier, la région est en 4<sup>e</sup> position pour la France métropolitaine.

La région fait face aux îles britanniques. A deux pas de ses côtes se dévoilent à marée basse les îles Chausey, splendide archipel aux eaux turquoise, ainsi que les anciennes possessions du Duché de Normandie que sont les îles anglo-normandes : Jersey, Guernesey, Serq, Aurigny, les Ecréhou, Herm et les Minquiers.

Pierriers à Bagnoles-de-l'Orne



Laurent Mignaux/MEDDE-MLET

Les îles Chausey



Patrick Galineau/DREAL BN

Les marais de la Dives



Sandrine Héricher/DREAL BN

## L'occupation humaine : une installation progressive dans le « paysage naturel »

« Si les paysages épousent les formes du relief naturel, la parure de celles-ci est l'œuvre des hommes qui ont modifié la végétation et aménagé l'espace en fonction de leurs modes de peuplement, de leur organisation sociale et de leur économie. » (Inventaire des Paysages).

L'occupation par l'homme a été progressive depuis l'époque préhistorique jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Commenant par les espaces les plus facilement cultivables, il a étendu son emprise à toute la région. Le labour est alors présent partout alternant avec des zones de pacage. Les forêts et landes ne sont maintenues que sur les terres ingrates ou dans les grandes propriétés (utilisées elles aussi pour le pacage des animaux).

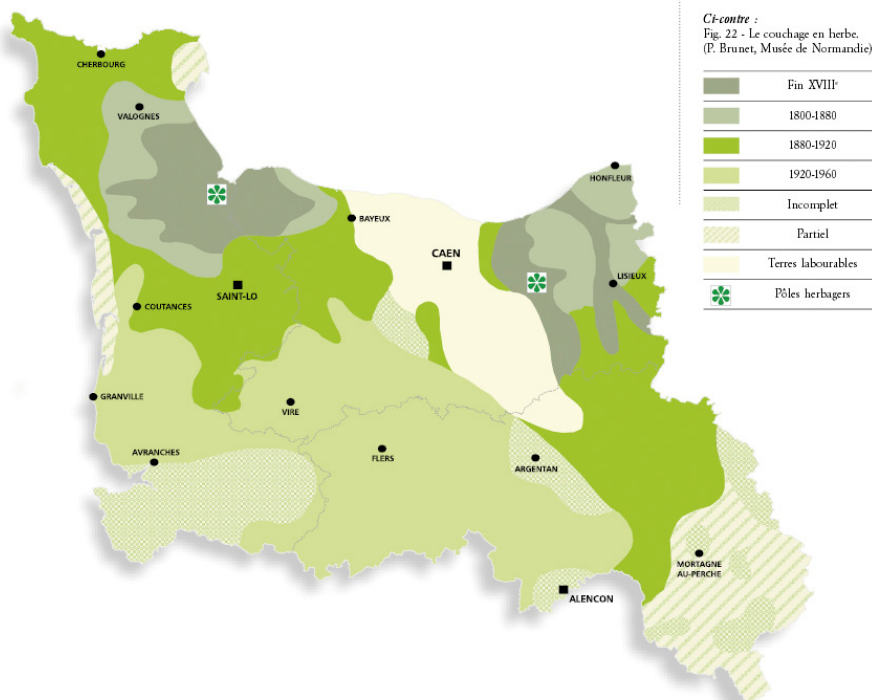
Ils bénéficient l'un et l'autre de conditions favorables pour le transport des productions vers le marché parisien : accès maritime pour le premier et proximité pour le second. Lait et viande étaient ainsi acheminés vers les marchés de Poissy et Sceaux. L'existence de structures bocagères est attestée dès le XII<sup>e</sup> siècle. Le couchage en herbe a été plus tardif (cf. carte). Cependant, une densification du bocage à partir des structures existantes a eu lieu avec l'augmentation de la production à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette évolution a succédé à l'augmentation des populations dans les campagnes. Elle a été marquée dans les secteurs du Bessin et du Pays d'Auge.

La vie au village



J. Grüninger, 1502

### Le « couchage en herbe »



L'extension du bocage et la mise en herbe s'étendent ensuite pour atteindre un maximum au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, assurant la richesse de la Normandie. Seuls les secteurs de plaine, notamment Caen-Falaise aux riches terres labourables, échappent à ce processus.

Depuis les années 1960, la modernisation de l'agriculture réintroduit partout le labour et déstructure la maille bocagère au gré des remembrements ou des agrandissements d'exploitations.

Avancée de la plaine des labours dans la plaine de Sées



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

## L'Inventaire Régional des Paysages, un outil de connaissance et d'analyse

La connaissance des paysages bas-normands s'appuie sur un travail d'inventaire réalisé par Pierre Brunet et Pierre Girardin qui a été publié en 2001. Il analyse l'ensemble des territoires ruraux et caractérise à cette échelle 8 familles géographiques constituées de 22 sous-familles et 75 unités de paysages de structuration visuelle.

Les différentes familles identifiées par l'inventaire sont les suivantes :

- ▶ Paysages d'entre terre et mer de plages sableuses, falaises, îles... ;
- ▶ Paysages de marais en lien avec les estuaires et les baies ;
- ▶ Paysages de campagne découverte constitués par de grandes plaines de culture sur un axe Caen, Sées, Alençon, dans le bas du Val de Saire (cultures légumières) et au Sud de Ducey ;
- ▶ Paysages bocagers couvrant une large partie de la Basse-Normandie avec des caractéristiques variées en fonction du relief, de la densité du maillage, des essences végétales ;

### Références

La **Convention européenne du paysage** est le premier texte international spécifiquement et exclusivement consacré à la protection, à la gestion, et à l'aménagement de tous les paysages européens ainsi qu'à l'organisation d'une coopération européenne dans ce domaine.

Ce traité du Conseil de l'Europe a été adoptée le 20 octobre 2000, à Florence. Il définit le paysage comme une « *partie du territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Il considère que « *la qualité et la diversité des paysages européens constituent un élément essentiel du bien-être individuel et social* ».

La convention prévoit notamment la mise en place de mesures particulières en matière de sensibilisation de la société civile et de formation des acteurs sur la valeur des paysages et les modalités de leur gestion.

En ce sens, chaque État doit définir une « *politique du paysage* » prévoyant :

- la protection des éléments patrimoniaux,
- la gestion des évolutions ou transformations paysagères,
- l'aménagement des espaces à requalifier.

Chaque signataire s'engage à formuler des objectifs de qualité paysagère tenant compte des aspirations des populations concernées et associant tous les partenaires.

L'État français prévoit des dispositions législatives spécifiques pour traduire la convention européenne des paysages, donnant une consistance légale à la notion de qualité des paysages.

- ▶ Paysages mixtes, entre plaines et bocages, principalement dans la partie Est de la région. Ils intègrent des espaces en mutation dans lesquels les paysages s'ouvrent plus largement ;
- ▶ Paysages aux bois où l'arbre est dominant soit sous forme de massifs forestiers, soit en prés plantés de forte densité (poiriers du Domfrontais) ;
- ▶ Paysages montueux et escarpés qui concernent principalement les grandes lignes du massif ancien, la cuesta du Pays d'Auge, les hauts pays normands et les vallées encaissées ;
- ▶ Paysages urbains et périurbains avec Caen, Saint-Lô, Alençon et Cherbourg, principales agglomération relayées par un réseau de petites villes et de gros bourgs ruraux répartis sur tout le territoire. L'urbanisme et l'architecture de la « Reconstruction » a pris une grande importance. Plus récemment, l'ensemble des agglomérations souffre du phénomène classique de banalisation de leurs extensions (zones d'activités en entrées de ville, organisation purement fonctionnelle des lotissements). Ce sont les paysages périurbains qui sont au contact des villes, même de petites tailles.

Chapelle Grue dans le Pays d'Auge

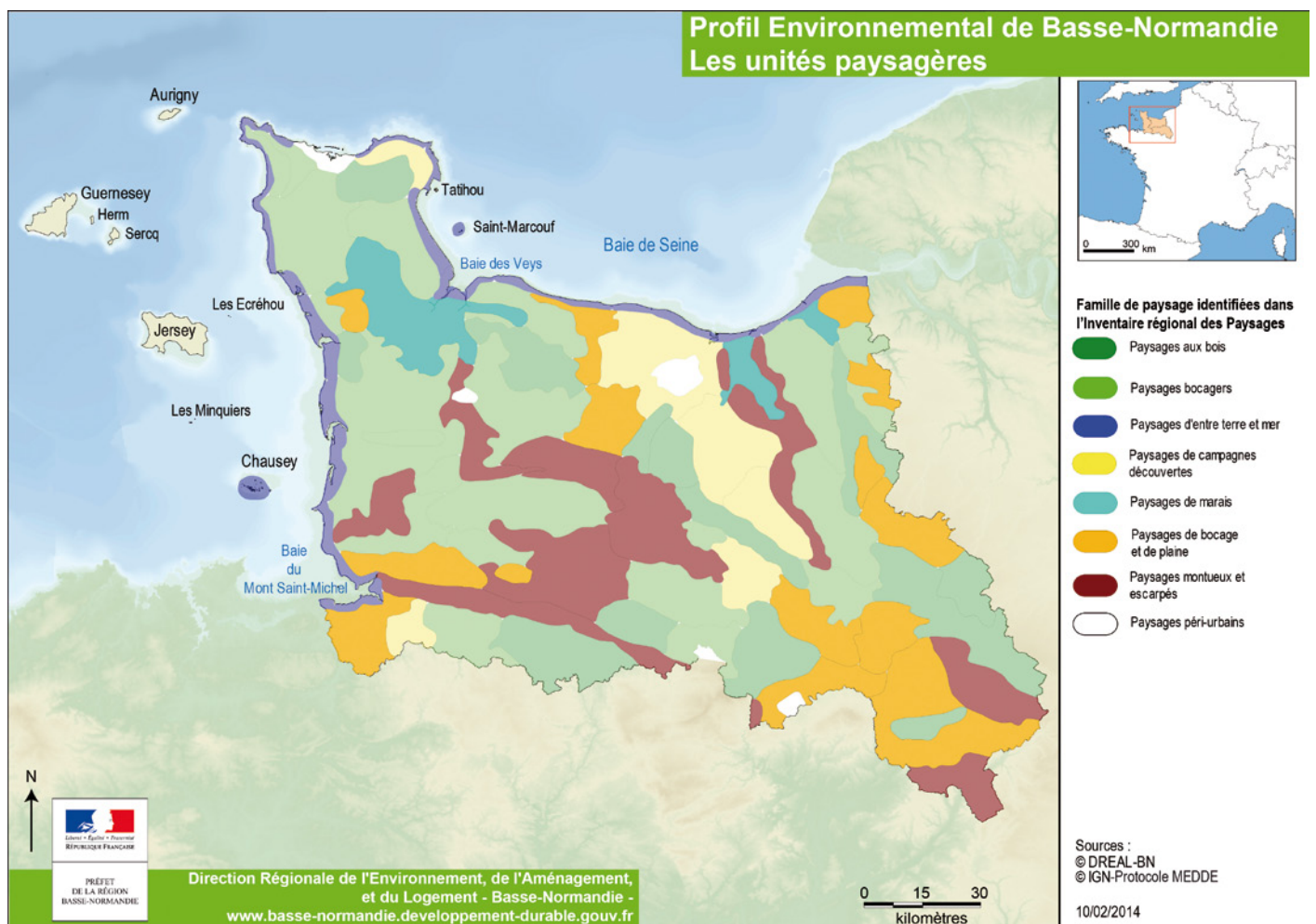


Patrick Galineau/DREAL BN

Colombelles



Patrick Galineau/DREAL BN



## 2 Les bocages, un fondement de l'identité paysagère régionale

Spécifiques à l'Europe de l'Ouest, les bocages sont un fondement de l'identité paysagère bas-normande.

### Une spécificité régionale

Les bocages constituent une spécificité régionale grâce à leur caractère relativement préservé. L'importance des paysages de bocages s'exprime d'abord en chiffres. Selon les données recueillies en 2010, la Basse-Normandie compte un linéaire de haie de 123 400 km (+/- 9 500 km). La Manche arrive en tête avec 56 200 km, devant l'Orne avec 33 900 km et le Calvados 33 000 km.

Le paysage actuel des bocages normands est nettement moins dense qu'il ne l'était à la fin de la seconde guerre mondiale. Lors des combats pour la Libération de la Normandie, le maillage serré des haies enclosant une multitude de parcelles a fait prendre au conflit, une tournure particulière connue sous le vocable de « la bataille des haies » entre juin et juillet 1944.

Les bocages couvrent encore une large partie de la région avec des caractéristiques variées en fonction du relief, de la densité du maillage et des essences végétales.

Particulièrement connus dans le pays d'Auge, ils sont également très présents dans le Cotentin, le Bessin, la Manche centrale, le Bassin de Vire. Cette organisation du paysage comporte une forte utilité écologique (maintien des sols, gestion de l'eau, brise vent, etc., cf. partie « biodiversité »).

### Des « bocages » aux organisations très différenciées

Le terme générique de « bocage » cache une réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Le relief, le climat et les évolutions culturelles ont généré une importante diversité. Aussi est-il plus exact d'utiliser un pluriel pour exprimer ce que représentent les « bocages normands ». **L'Inventaire Régional des Paysages** a identifié 5 organisations spécifiques bien différenciées, avec des critères d'analyse et de caractérisation tels que :

- la taille des mailles des parcelles encloses,
- le choix des arbres de la haute ou basse strate,
- la présence de vergers de pommiers ou de poiriers,
- le jeu du relief avec ses éléments verticaux.

Paysages bocagers



Patrick Galineau/DREAL BN

Le bocage typique du Bessin à Rubercy



Patrick Galineau/DREAL BN

Seuls les clochers émergent parfois de la mer de verdure des bocages clos. ici celui de Saint-Martin-de-Bonfossé



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

## Le bocage à grandes mailles sur plateaux

Dans les riches terres d'élevage du Plain, du Bessin ou de la région du Merlerault, les grandes parcelles herbagères dessinent leur mosaïque de haies au graphisme bien marqué. La cohérence de ce bocage encore aujourd'hui assez bien préservée a cependant, dans les 2 premiers secteurs, subi une profonde modification d'aspect avec la disparition des ormes victimes de la graphiose.

Sénoville



ROMEO INDIA/DREAL BN

## Le « bocage plan à petites mailles »

Dans le centre Manche ou le plateau de la Hague, le faible relief et la taille réduite des parcelles ferment les horizons. Le bocage individualise une succession de scènes minuscules : quelques bâtiments à peine aperçus, une parcelle de labour. Des nuances y sont introduites avec l'agrandissement des exploitations, le recul des pommiers, la diversification agricole et l'entretien des haies.

L'évolution du bocage à Saint-Hilaire-du-Harcouët



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

## Le « bocage mis en valeur par le relief »

Dans certains secteurs du Cotentin, du Bessin et dans la vallée de la Touques, le relief met en perspective des tableaux inclinés sur lesquels se lisent le dessin des haies ou des chemins et des taches de couleurs variées. Ces paysages valorisent de nombreuses vallées. Outre les nuances de l'utilisation agricole, ces bocages se distinguent par le relief : versants sinueux ou rectilignes, succession de collines etc.

Digulleville, le bocage s'ouvre sur l'horizon marin



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

## Des bocages aux silhouettes originales

Certains types de bocage s'écartent du modèle classique des deux strates d'arbustes et d'arbres : haies discontinues, silhouettes originales d'arbres têtards...

Arbres têtards à Bavents



Patrick Galineau/DREAL BN

## Les enclos de la Hague

Un cas original de paysage d'enclos existe sur le plateau méridional de la Hague. De bas murets en délimitent les parcelles. Ils se sont développés car la violence des vents s'oppose à la croissance des arbres, laissant ainsi la place à de vastes étendues de landes rases.

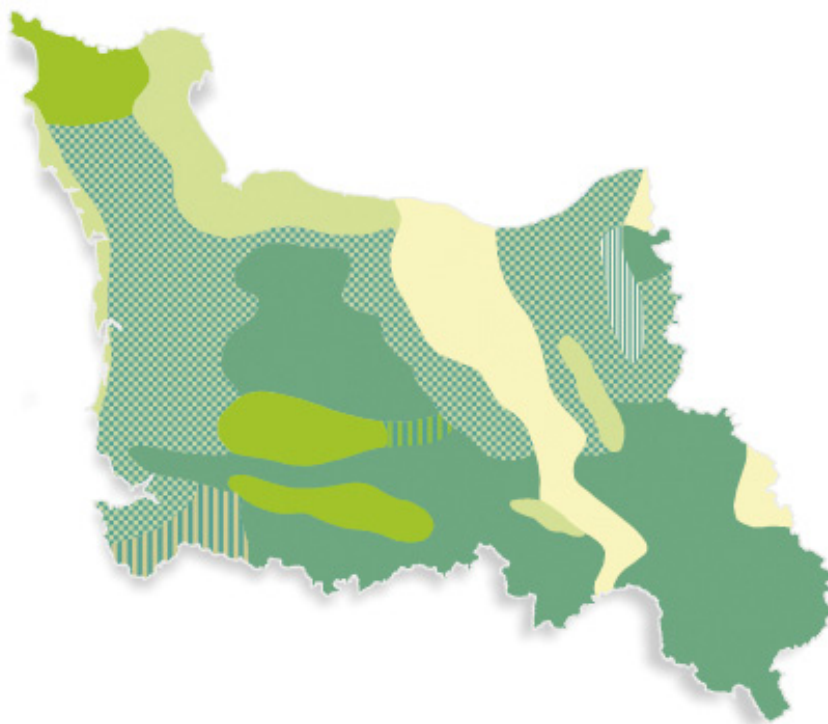
Les enclos de la Hague



Patrick Galineau/DREAL BN

## La composition des haies

### Les principales espèces végétales de la haute strate des haies



*Inventaire régional des Paysages*

**Ci-contre :**  
Fig. 1 - Carte des principales espèces végétales de la haute strate des haies.

	Frêne
	Hêtre
	Chêne
	Frêne et chêne
	Chêne et châtaignier
	Chêne dominant et hêtre
	Chêne et peuplier
	Campagne découverte

Le Cotentin : des paysages de haies parfois remarquablement préservées



Sandrine Hélicher/DREAL BN

**La haie est une construction paysanne** mais le choix des arbres plantés a du prendre en compte les conditions naturelles. La composition botanique des bocages est donc un compromis entre les composantes des formations naturelles et les fonctions recherchées. Ainsi, avant la graphiose (apparue en 1976), l'orme dominait dans les régions littorales et accompagnait le chêne pédonculé dans la Manche centrale, l'Avranchin occidental, les bordures des plaines centrales et le Pays d'Auge. Depuis, le frêne tend spontanément à le remplacer.

Le hêtre l'emporte dans les régions les plus pluvieuses : Haut-Val de Saire, Hague, hauteurs de la forêt de Saint-Sever au massif d'Athis et du Mortainais à Carrouges. Le châtaignier jalonne l'Avranchin méridional granitique. Partout ailleurs règne le chêne pédonculé.

En dessous de cette haute strate, les arbustes sont souvent d'espèces plus variées. Le noisetier, l'aubépine et le prunellier y occupent en général une place prépondérante, parfois complétée par le sureau et les érables. Sur les sols acidifiés, le genêt, l'ajonc, la fougère, le châtaignier les rejoignent. La strate herbacée joue un rôle de diversité des espèces végétales et sa floraison pare les talus des couleurs des marguerites, pâquerettes, primevères, etc.

Cette diversité est source d'identité et de richesse. Si l'utilisation d'espèces de croissance rapide est utile pour une « rentabilité » immédiate, elle a l'inconvénient de banaliser le territoire en gommant les différences.

### ③ Les littoraux, des espaces d'une extraordinaire richesse

La diversité des littoraux bas-normands est liée à la fois aux conditions naturelles et aux modalités de l'occupation humaine. Les nombreuses nuances de la géomorphologie sont révélées par sa rencontre avec le domaine marin.

« Côtes à falaises, côtes plates et sablonneuses, côtes à anses et caps, havres, vastes estrans infiniment découverts à marée basse, vases, galets, sables, dunes, il semble que la Basse-Normandie présente au promeneur un résumé de toutes les ambiances côtières » (Inventaire régional des paysages).

Ces « paysages d'entre terre et mer », créent des perspectives totalement ouvertes, dans un nuancier de teintes locales liées à la forte variabilité du climat. Les marnages exceptionnels que l'on observe en Basse-Normandie contribuent à rythmer l'exceptionnelle diversité des ambiances qui se succèdent au cours de la journée. Au Raz Blanchard s'écoulent les plus forts courants d'Europe.

L'inventaire régional des Paysages identifie 5 types de paysages littoraux.

#### Les larges estrans des baies

Les baies sont des échancrures du littoral. A marée haute, l'estran est recouvert. Il se découvre à marée basse et montre ainsi un mouvement perpétuel de rencontre entre la terre et l'eau.

La Basse-Normandie possède trois grandes baies au paysage singulier : la Baie du Mont Saint-Michel, la Baie de Seine, et la Baie des Veys.

Aux confins de la Basse-Normandie et de la Bretagne, la **Baie du Mont Saint-Michel** offre aux visiteurs des paysages extraordinaires, issus de l'histoire géologique et humaine. Ces images sont aussi les reflets des conditions exceptionnelles de marées qui s'exercent à cet endroit (cf. partie « sites protégés et remarquables »).

La **Baie des Veys est un vaste estuaire** que se partageaient jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle quatre rivières : la Vire, la Douve, l'Aure et la Taute. Pour des raisons agricoles, l'homme les a scindées en deux : les marais de l'Isthme du Cotentin à terre et la Baie des Veys en mer.

Berceau de l'impressionnisme au cœur de « la » Normandie, la **Baie de Seine** est désormais marquée par l'occupation humaine urbaine et industrielle, mais elle reste un lieu de grande richesse écologique (cf. partie mer et littoral).

Les falaises du Bessin à Tracy-sur-Mer



Patrick Galineau/DREAL BN

La baie du Mont Saint-Michel depuis Saint-Jean-le-Thomas



Françoise Avril/DREAL BN

Baie de Veys



Jean-François Elder/DREAL BN

## Les falaises

Les falaises régionales présentent de multiples faciès : en croissant à l'Ouest du Cotentin, elles sont « déchiquetées » à La Hague, rectilignes et verticales dans le Bessin, ou argileuses aux Vaches Noires ...

Sur la Côte Ouest du Cotentin, Les falaises et plages sont dessinés en croissant : trois anses exposées au couchant s'y succèdent : Vauville, Sciotot et Surtainville. Elles appuient leurs courbes sur des caps : Flamanville, Rozel, Carteret. Deux immenses massifs dunaires s'y déploient : Biville et surtout celui de Hattainville Baubigny.

Les côtes à falaises déchiquetées de La Hague ont un caractère « sauvage » encore très préservé. Le sentier des douaniers permet d'y accéder et d'offrir une vue dégagée du trait de côte. Les falaises septentrionales de La Hague sont les paysages inspirés par Jean-François Millet, modelés par le vent, aux formes arrondies, sur lesquelles s'appuie une végétation de landes et de haies et parfois des cultures de maïs. Les gris chaud du granite et le schiste bleu des toitures forment un bâti ancien encore relativement préservé.

La côte septentrionale du Cotentin dessine deux arcs entre Cherbourg et Barfleur. L'un est constitué d'un haut plateau tourné vers le Sud et l'autre est bordé d'une basse plate forme d'érosion marine.

Dans le Bessin, la Côte à falaise calcaire domine sur un estran où alternent sables et galets. Peu accessible, cette côte peut apparaître austère. C'est un lieu historique majeur où débarquèrent les troupes alliées en juin 1944. La Pointe du Hoc forme à lui seul un escarpement vertical de 35 mètres.

Entre Villers-sur-Mer et Houlgate, les falaises argileuses des Vaches Noires forment une des curiosités archéologiques de la région. Sur quatre kilomètres, ces falaises inclinées, de cent mètres de haut, sont modelées par l'érosion d'argiles sombres parsemées de morceaux de roches dures. A leurs pieds, des blocs volumineux sont recouverts d'algues noirâtres à l'origine du nom de « Vaches Noires ».

De Cabourg à Honfleur, la « Côte Fleurie » offre un paysage de falaises aménagé avec des stations balnéaires. Les profils sont marqués par des coupures du relief. L'occupation humaine y est ancienne et très développée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux peintres et artistes parisiens s'y cotoyaient. De véritables « quartiers parisiens » y ont ainsi vu le jour. Deauville, Trouville et Honfleur sont devenus des « hauts lieux » de la Côte. Le musée Eugène Boudin témoigne aujourd'hui à Honfleur des traces de cette forte notoriété. Ces espaces sont menacés par deux phénomènes :

- d'une part, l'érosion et la sédimentation marine accentuées par les aménagements humains,
- d'autre part, les glissements et éboulements liés à la constitution géologique des falaises.

### Barfleur



Patrick Galineau/DREAL BN

### La Baie d'Ecalgrain et la Pointe du Houpret



Patrick Galineau/DREAL BN

### Les falaises des Vaches Noires



Patrick Galineau/DREAL BN

### Côte fleurie



Phytolab/DREAL BN

## Les longues plages sableuses

Les plages ont été créées par la mer grâce aux sédiments de l'époque glaciaire. Celles-ci sont sensiblement différenciées selon leur localisation et l'occupation humaine qui s'est développée. Elles sont constituées de havres, de dunes végétalisées et s'ouvrent vers des cultures en openfield, des espaces balnéaires ou des marais.

Entre Barneville-Carteret et Granville, se développent des côtes sableuses marquées par une succession de huit havres, vastes abris protégées par des dunes : Carteret, Portbail, l'Ay, Surville, Anneville-Gefosse, la Vanlée, Blainville. Ces havres sont liés notamment à la présence de massifs dunaires importants qui contraignent l'écoulement des rivières vers la mer et permettent ainsi le déploiement de « zones refuges » que la marée recouvre partiellement. Des plages de sables immenses s'étendent sur des dizaines de kilomètres. Leurs facilités d'accès a permis le développement du tourisme balnéaire.

Le littoral du Plain offre un trait de côte quasi-rectiligne qui s'étend de la Baie des Veys à Saint-Vaast-la-Hougue. Un étroit cordon littoral s'ouvre sur la vaste zone humide des marais du Cotentin et du Bessin.

La Côte de Nacre, d'Asnelles à Dives-sur-Mer, constitue un littoral particulièrement urbanisé. C'est au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que cette urbanisation du littoral s'est développée : Lion et Hermanville aménagent des logements sur les dunes, Luc construit son Casino. La pression résidentielle avec la proximité de l'agglomération caennaise s'est ensuite accentuée. Ce développement a conduit à une banalisation des paysages et parfois au développement de constructions de qualité médiocre.

Le havre de Regnéville



Patrick Galineau/DREAL BN

Plage de Saint-Aubin-sur-Mer



Patrick Galineau/DREAL BN

Le havre de Lessay



Patrick Galineau/DREAL BN

## Les côtes plates rocheuses du Nord-Cotentin

La géologie a dressé des plates-formes d'érosion qui dominent la mer aujourd'hui de quelques mètres par de minuscules falaises : la basse plate forme du cap de La Hague et la Côte du Val de Saire.

## Les îles

Avec la fin du Duché de Normandie, les îles anglo-normandes ont cessé d'appartenir à la France, seul l'archipel de Chausey est encore normand. Sur l'autre face du Cotentin, à l'Est, les îles Saint-Marcouf aux côtés de Tatihou appartiennent elles aussi au territoire français.

Chausey offre un contraste de formes et de couleurs répété au gré des marées. A marée basse, la surface découverte passe de 65 ha à 50 000 ha. Des écueils couverts d'algues brunes apparaissent, au-dessus des platiers rocheux et des lignes formées par le sable. Fréquentée dès la préhistoire, l'île n'accueille aujourd'hui qu'estivants et visiteurs.

Trois fondements rocheux dépourvus de végétation forment les îles Saint-Marcouf : des installations militaires viennent y témoigner de l'occupation humaine du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, ce sont uniquement les oiseaux migrateurs et les oiseaux de mer qui viennent y trouver nidification et abri.

Le phare de Gatteville



Denis Runette/DREAL BN

Omonville-la-Rogue



Patrick Galineau/DREAL BN

Les îles Saint-Marcouf



Pierre Brunet/DREAL BN

## 4 Les marais, des « miroirs d'eau »

Basses vallées à l'interface de la terre et de la mer, **les marais littoraux** constituent des étendues extrêmement planes, véritables miroirs d'eau l'hiver. Il **y a plus de deux mille ans, la mer les recouvrait. Elle y a laissé ses marques dans le paysage.** Aujourd'hui, ces espaces matérialisent la rencontre entre le milieu marin et le milieu terrestre. Réservoirs de nourritures pour de nombreux oiseaux nicheurs ou migrateurs, ils abritent une faune et une flore extrêmement riches constituées de nombreuses espèces protégées.

### Des milieux fortement convoités

Les marais du Cotentin, du Bessin et ceux de la Dives occupent des zones basses maintenant séparées de la mer par des digues et des polders. Certains hivers, le marais « blanchi » par les inondations offre des vues insolites et spectaculaires.

Ce sont des lieux convoités, où se jouent de forts conflits d'usages : pêche, chasse, agriculture, activités naturalistes, loisirs et urbanisation. Caractérisés par une forte prédominance de la prairie, ils laissent peu de place aux arbres, car la présence de la nappe affleurante en limite les possibilités de croissance. Les saules peuvent s'y développer ainsi que les peupliers, d'où la présence de nombreuses peupleraies dans les marais de la Dives en particulier.

Les marais de la Baie du Mont Saint-Michel ont, pour la plupart d'entre eux, été poldérisés et sont désormais dédiés au maraîchage. Ils constituent néanmoins un espace complémentaire essentiel à la vaste étendue maritime de la baie, notamment pour l'avifaune.

Les marais du Cotentin et du Bessin constituent une vaste zone humide de près de 30 000 hectares, d'importance internationale et protégée à ce titre (Convention de Ramsar). Leur poldérisation s'est mise en place avec l'édification de digues et de portes à flot qui limitent l'accès de la marée dans les cours d'eau de cet ancien estuaire. A terre, la baie s'ouvre sur des labours et des herbages d'une activité agricole extensive ainsi que sur des mares de gabions dédiées à la chasse.

Les marais de la Touques traversent le Pays d'Auge sur un couloir de 10 km de long sur une largeur de 1,5 km. Il forme ainsi un paysage longitudinal marqué par une dissymétrie entre son haut versant oriental découpé de vallons et la large terrasse ondulée qui le borde à l'Ouest.

Au pied du Pays d'Auge, les marais de la Dives s'étendent sur plus de 10 000 hectares : la mer y a façonné, il y a deux millénaires, un paysage ponctué d'îles, désormais terrestres, où alternent espaces fermés et ouverts. S'ils bénéficient localement d'une forte reconnaissance, il ne leur a pas été jusqu'à présent attribué de statut de protection à la hauteur des enjeux paysagers et écologiques qu'ils représentent. Pourtant ce territoire est un espace remarquable adossé aux cuestas du Pays d'Auge, qui est une rupture franche avec les campagnes céréalières de la périphérie de Caen.

Marais du Cotentin et du Bessin, marais du Merderet



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Marais de la Touques, à Saint-Etienne



Patrick Galineau/DREAL BN

Marais de la Dives



Patrick Galineau/DREAL BN

## Des effets de miroirs aux perspectives uniques

Malgré leur platitude apparente, les marais se révèlent d'une grande diversité. Les paysages y sont empreints d'une forte saisonnalité.

### Marais d'eau douce et marais maritime

Les marais humides sont constitués de deux entités : marais soumis à l'influence maritime et marais d'eau douce. Les marais d'influence maritime développent une végétation de type prés-salés (schorres), estuaires et rivières soumises à marées. Les marais d'eau douce, plus en amont, sont constitués de prairies humides à roselières (joncs...) et carex (laïches), avec des tourbières alcalines.

### Marais d'été et marais d'hiver

Selon les saisons, les marais ont plusieurs visages. L'hiver, ils sont recouverts d'eau, les couleurs se reflètent en des nuances infinies, pour le bonheur du peintre, du riverain ou du simple promeneur. Puis, le froid les « blanchit », la glace apporte une nouvelle apparence plus grave et silencieuse. L'été, l'eau devient plus rare, elle paresse dans les canaux, cours d'eau et fossés. La palette offre de multiples apparences végétales, ponctuées par les couleurs des bêtes dans le pâturage, et rehaussées par les lignes d'eau qui ceignent les champs.

Prés salés du havre de Lessay



Patrick Galineau/DREAL BN

Marais arrière littoral de Saint-Marcouf-de-l'Isle



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Aigrette garzette à l'affût dans la végétation aquatique



Thierry Degen/MEDDE-MLET

## 5 Les forêts et vergers, des « paysages aux bois »

Les « paysages aux bois » sont définis par l'**Inventaire régional des paysages** comme des territoires de forêts et vergers. Ils intègrent leurs lisières, espaces alentours particulièrement sensibles.

### Les massifs forestiers, paysages austères et secrets

Les milieux boisés constituent des lignes de force puissantes dans l'architecture paysagère de la Basse-Normandie, qui, lorsqu'elles ferment l'horizon, en deviennent presque un peu austères. Les bois et forêts couvrent environ 201 000 ha en Basse-Normandie, soit 11 % du territoire régional (données Agreste, ministère de l'Agriculture).

Les grandes forêts s'imposent aux espaces qui les entourent. Les forêts d'Ecouves, d'Andaines, de Bellême et du Perche forment des massifs importants et pregnants dans les paysages. Les bois, plus modestes, parsèment les bocages et la campagne du Val de Saire, du Bessin, du Pays d'Auge, du Cinglais, de Balleroy, de Cerisy ou de Lessay.

L'aspect paysager s'exprime à la fois dans l'aspect des massifs boisés et par la nature de la végétation. Les grandes forêts domaniales sont aménagées en vue de la production de bois : la temporalité de l'exploitation s'exprime dans l'espace avec des essences à évolution courte (épicéas, sapin de Douglas) ou plus nobles (chênes, hêtres), à évolution longue (près de deux siècles). Les bois privés prennent quant à eux des formes plus variées et sont plus ou moins bien entretenus.

La végétation est conditionnée par la nature des sols et la climatologie qui contraignent les conditions de développement des essences. Les chênes pédonculés, avec les frênes, érables et charmes, composent des sous-bois harmonieux qui dégagent de forts contrastes entre la luminosité qui y règne, fournie par le soleil et les dégradés de verts. On trouve des chênaies notamment dans le centre, le Sud-Est de la Normandie et dans le Perche.

Les pinèdes se sont développées à partir du XIX<sup>e</sup> siècle apportant un bois à évolution rapide et peu exigeant quant à la qualité des sols. Leurs impacts sur le paysage sont importants : elles contrastent fortement, de l'automne au printemps avec les couleurs subtiles offertes par les boisements de feuillus. Certaines sapinières constituent un paysage très dense, dans lequel la lumière ne peut baigner un sol tapissé d'aiguilles sèches.

Radon



Pierre Brunet

#### Quelques chiffres

**Deuxième département le plus boisé du « grand Ouest »** après la Sarthe, l'Orne marie la forêt et l'agriculture en abritant la moitié des forêts bas-normandes, pour un taux de boisement de 15 % (27 % en moyenne nationale).

**Le Calvados et la Manche sont parmi les départements les moins boisés** de l'hexagone avec des taux respectifs de 9 et 5 %. Néanmoins le bocage est y très présent, et l'on compte dans la Manche presque autant d'arbres épars, de bosquets et de haies que de forêts.

## Les vergers, une image emblématique

La plupart des paysages de Basse-Normandie doivent leur particularité à l'activité dominante qui les a façonnés. Ils disparaissent petit à petit lorsqu'elle périclité ou se transforme. C'est le cas des paysages de vergers.

Avec la Haute-Normandie et les Pays de la Loire, la Basse-Normandie fait partie des 3 premières régions de France pour leur nombre d'arbres en vergers traditionnels (pommiers et poiriers de haute-tige). C'est dans le pays d'Auge que se concentre la proportion de vergers la plus importante : plus de 6 % de la SAU (source : Cartographie des zones agricoles à haute valeur naturelle SOLAGRO/MEDD, RA 2000).

Souvent, les produits issus de ces activités sont revendiqués par les acteurs économiques locaux pour leur qualité et leur authenticité. Il en résulte l'affirmation affichée par les producteurs de « produits de qualité dans un paysage de qualité ». Il n'y a cependant pas toujours une réelle adéquation entre le paysage et la qualité revendiquée par le produit de marketing.

Les pommiers représentent l'essentiel des arbres du verger. Les superficies les plus importantes sont dans le Calvados (notamment le Pays d'Auge), puis dans l'Orne (Ouest notamment) et enfin dans les bocages du centre et du sud de la Manche (Coutances, Saint-Lô, Avranches et Mortain). L'érosion des vergers de pommiers dans le Pays d'Auge est impressionnante (cf. partie « altérations des paysages »).

Le verger des poiriers à poiré n'est réellement présent que dans quelques cantons. Ils sont situés d'abord dans l'Orne (Domfrontais) et pour partie dans le Sud de la Manche et dans le Pays d'Auge calvadosien.

La poiraie, cultivée depuis le Moyen Age et généralisée au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Domfrontais, constitue un paysage d'une grande beauté, notamment au moment de sa floraison. Ce paysage unique en France fut labellisé en 1992 « paysage de reconquête » par le ministère en charge de l'environnement. Cette forêt claire d'arbres fruitiers offre de superbes variations de couleurs selon les saisons. Située au Sud de l'escarpement de grès de Domfront, elle est constituée de poiriers en forme pyramidale sur un relief plat ou doucement vallonné. L'architecture environnante, avec des constructions en granite roux et des bâtiments en colombages, renforce ici l'image de terroir. Fortement altérée aujourd'hui, cette ancienne forêt ne fait plus apparaître qu'une formation végétale arborée, composée de grands poiriers, de quelques chênes et de frênes. Son avenir dépendra de la capacité à restaurer des paysages de hautes tiges et de valoriser les productions locales.

A l'écart de ces deux territoires d'exception que sont le Pays d'Auge et le Domfrontais, la Basse-Normandie recèle bien des vergers secrets à la renommée plus confidentielle. « Ils offrent aux visiteurs attentifs l'authenticité d'un terroir, l'évocation d'une page d'histoire ou tout simplement pour les promeneurs un cadre enchanteur et pittoresque à l'écart des flux touristiques » (Inventaire des Paysages). Une ballade dans les chemins creux du Coutançais est la garantie d'en découvrir parmi les plus beaux

Heugueville vu de l'église d'Urville



Patrick Galineau/DREAL BN

Vergers basses-tiges



Sandrine Hélicher/DREAL BN

Jeunes plants de poiriers



Michel Desaunay/DREAL BN

## ⑥ Des accents aux airs de montagne : les paysages montueux et escarpés

L'histoire géologique de la Basse-Normandie se lit dans ses paysages : quelques accents escarpés nous rappellent ça et là, les anciennes chaînes de montagnes qui se sont progressivement érodées dans sa partie armoricaine.

Les orientations de très anciens plissements et des failles plus récentes imposent leur organisation : crête Nord-Ouest/Sud-Est de la Suisse Normande, escarpement Est/Ouest du Perche et roches granitiques du bocage ornais.

### La Suisse Normande, un paysage emblématique

Le relief de la région est relativement modeste. Cependant, les barres de grès et de cornéennes des bocages, particulièrement résistantes à l'érosion, génèrent des discontinuités puissantes ponctuées d'escarpements, de lignes de crête et de petites cluses. Ce relief vigoureux a conféré à la région la plus « escarpée » de Basse-Normandie l'appellation de « Suisse Normande » depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Les premières publicités touristiques ont montré que cette dénomination était bien choisie à travers l'engouement qu'elles ont suscité.

Fierville-les-Parcs dans le Pays d'Auge



Patrick Galineau/DREAL BN

Une **cluse** est une échancrure transversale formant un étroit passage entre deux vallées.

Un **synclinal** est un plissement géologique dont les flancs s'inclinent de chaque côté vers la partie médiane en formant une dépression concave

L'Orne vue du GR 36



Patrick Galineau/DREAL BN

La Suisse Normande attire un tourisme vert et vit d'une agriculture plus traditionnelle qu'ailleurs. Il s'agit d'un territoire circonscrit qui suit le cours moyen de l'Orne, dans sa traversée en cluse du synclinal de la zone bocaine.

La Vire traverse plus à l'Ouest ce synclinal par l'intermédiaire d'une petite gorge bien visible depuis les Roches du Ham. Les vallées encaissées y sont particulièrement mises en valeur. Le point de vue offert par ce site permet de découvrir l'organisation bien particulière des bocages normands du Virois. Au printemps, le site révèle toute sa splendeur à travers un camaïeu de verts.

## Les autres zones escarpées, témoins de l'histoire géologique

Bien loin de la Suisse normande, le Nord-Cotentin présente également des paysages escarpés le long des barres de grès des synclinaux de Hardinvast et de Siouville. Au pied des escarpements rocheux coulent de petits cours d'eau à l'abri de vallées pittoresques. Cherbourg est dominé par la Montagne du Roule, butte de grès armoricain érodée par la Divette et la mer. La grande rade s'ouvre à son pied dans un paysage urbanisé.

Le Sud de la Basse-Normandie possède également quelques escarpements rocheux le long du synclinal de Mortain / Domfront, au Sud de Vire.

L'ancienne citadelle normande de Domfront domine d'une centaine de mètres environ les marais de l'Egrenne dont la subsidence s'exerce sous le jeu des pressions tectoniques alpines. La faille à l'origine de cet effondrement structure les bocages armoricains de Vire au Nord, à la Charnie au Sud. Elle limite notamment à l'Ouest tous les reliefs des Alpes mancelles.

Aux portes de la Sarthe, le site de la ville d'Alençon s'inscrit également dans un fossé d'effondrement dominé par les reliefs des forêts d'Écouves et de Perseigne. La Sarthe y coule dans un ancien marais très dénaturé par l'agriculture intensive. Alençon est également la porte normande des Alpes mancelles. Au Sud-Ouest de la ville, à l'approche de la Corniche de Pail, la Butte Chaumont offre de splendides paysages rocaillieux et de pierriers.

Un des traits majeurs de la structure paysagère de la région d'Alençon est la présence de l'ancien fossé volcanique du Maine. Les volcans cambriens y ont déversé, il y a plus de 500 millions d'années, des laves qui affleurent actuellement dans les forêts d'Écouves, de Perseigne, de Multonne ainsi que dans le synclinal des Coëvrons et en Charnie. Ces laves, très résistantes à l'érosion, dessinent, avec les barres de grès armoricain qui les environnent, les principaux reliefs de la région d'Alençon.

Quelques failles armoricaines, jouant sous le jeu de la tectonique alpine, s'expriment également dans la structuration des reliefs du Pays d'Auge ou du Perche ou des territoires qui les jouxtent. C'est notamment le cas de la faille de la zone bocaine qui délimite la ligne de partage des eaux entre la Dives, l'Orne, la Touques et la Sarthe.

Les Roches du Ham



Patrick Galineau/DREAL BN

Les Rochers de Domfront (Synclinal Bocain)



Patrick Galineau/DREAL BN

Saint-Ceneri-le-Gerei dans les Alpes Mancelles



Patrick Galineau/DREAL BN

## 7 Les plaines, au rythme des pratiques culturelles

A l'écart des zones de bocage et sylvicoles, l'agriculture façonne des « **Paysages de campagne découverte** » caractérisés par de **grandes plaines de cultures**. Ces grands espaces nus sont parsemés de silhouettes de villages et de quelques bois résiduels. Les limites des champs se « devinent » aux différences de couleurs et de textures de la végétation. Dans la région, ces espaces ne sont cependant jamais totalement dépourvus d'arbres : enclos périphériques d'habitats, parcs des châteaux, bosquets, vestiges de haies, ...

La plus vaste de ces « campagnes découvertes » va **du Bessin à Alençon, via Caen et Argentan**. Les openfields s'étendent aussi dans une partie du **Val de Saire**, propice aux cultures légumières, et au **Sud de Ducey**. Les bocages y ont radicalement disparu, au même titre que les zones humides.

La végétation des paysages de campagne découverte est déterminée par l'activité agricole. Le travail en parcelle crée une mosaïque plus ou moins large. Les productions les plus importantes concernent les céréales, le maïs, la betterave, le tournesol, le colza, les pois fourragers, les légumes de plein champ et le lin.

Les terres cultivées et les prairies se caractérisent par l'importance de leurs variabilités saisonnières. Chaque année, plusieurs centaines d'hectares de prairies sont retournés et d'autres passent des cultures à l'herbe. Ces mouvements correspondent à une phase d'assolement qui voit, par exemple, se succéder une céréale, une prairie temporaire ou artificielle puis une autre céréale. Les terres labourables s'étendent et se spécialisent dans la région. En 1970, elles couvraient 20 % du territoire : quarante ans plus tard, elles occupent la moitié de la surface agricole utile. **Six hectares labourés sur dix sont destinés à produire du maïs ou du blé.**

Ces paysages sont marqués par la **saisonnalité**. L'évolution des cultures traduit les spécificités de chaque saison. La douceur du climat local permet une germination précoce des blés d'hiver et le maintien, tout au long de l'hiver, de parcelles de « verdure ». Les céréaliers labourent souvent très tôt après les récoltes. Aussi les ocres font-elles leur apparition précocement dans la saison alors que la nature n'a pas encore revêtu ses couleurs d'automne. Les dernières surfaces labourées disparaissent en mai, lorsque les semis tardifs de maïs commencent à lever. Ainsi, la terre et sa diversité de bruns impriment sa présence durablement dans ce paysage.

Dès le mois de mai, les champs de colza imposent leurs verts avant de faire éclater leurs jaunes intenses. En juin, pendant quelques jours, le lin se pare d'un bleu discret, après avoir joué avec des verts tendres dans le vent des premiers orages. Peu après, fauché, il dessine au sol des figures chamarrées qui offrent de surprenantes perspectives sous le jeu des lumières.

Cultures maraîchères dans le Val de saire



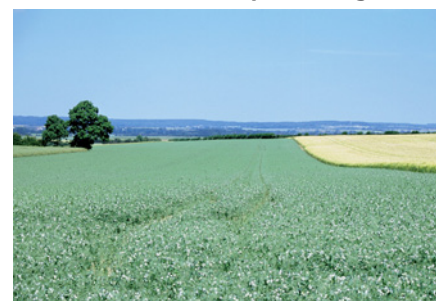
Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Culture du lin dans la plaine de Caen, à Cairon



Patrick Galineau/DREAL BN

Grandes cultures dans la plaine d'Argentan



Patrick Galineau/DREAL BN

Dès le début du printemps, les champs de colza imposent leurs verts avant de faire éclater leurs jaunes intenses



Sandrine Hélicher/DREAL BN

## 8 Les « paysages mixtes » entre plaines ouvertes et enclos

Les espaces de transition entre bocages et campagnes découvertes forment des compositions différenciées selon la disposition des champs ouverts et des enclos, ainsi que l'organisation territoriale en damier ou en puzzle. L'inventaire régional des paysages qualifie ces espaces de « **paysages mixtes qui semblent hésiter entre plaine ouverte et enclos** ».

Ces « **paysages mixtes** » intègrent des espaces en mutation dans lesquels les paysages s'ouvrent plus largement. On retrouve notamment cette configuration, avec des nuances variées, dans les plaines d'Alençon et de Sée, entre la Plaine de Caen et le Bessin, dans le Perche, une partie du Pays d'Auge, le Pays d'Ouche septentrional, le Val de Sée, le Perche, le Pré-bocage...

**Les espaces de transition proches des grandes plaines** se caractérisent par une alternance de prairies encloses de haies et de champs cultivés. Les structures bocagères ne sont qu'une composante parmi d'autres. Les terres cultivées sont notamment destinées à la production de blé et de plantes fourragères car la production finale reste en général orientée vers l'élevage. Le maïs fourrager se développe fortement, les oléagineux sont présents, mais dans une moindre proportion.

**La partie centrale du Perche** a été fortement transformée par l'économie agricole. Le choix d'une production céréalière associée à un élevage bovin à viande a entraîné l'agrandissement des parcelles et la suppression massive des haies, ainsi que l'arrachage de nombreux vergers. Ces transformations ont renforcé le rôle du patrimoine bâti dans les paysages en les rendant beaucoup plus visibles. « *Un nouveau paysage découvert, onduleux, parsemé de nombreux habitats et plus coloré, est apparu* » (Inventaire régional des Paysages).

Depuis Saint-Vigor-le-Grand, les flèches de la Cathédrale de Bayeux pointent au dessus des cultures



Patrick Galineau/DREAL BN

Le Manoir de Courboyer domine les cultures dans le Perche



Patrick Galineau/DREAL BN

Fumichon : le plateau à l'est de Lisieux



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

## ⑨ Entre urbanité et périurbanité

### Un patrimoine bâti marqué par la bataille de Normandie

Les espaces urbains ont la caractéristique d'être marqués par **l'architecture typique de la reconstruction** qui a permis de relever des ruines un nombre important de villes bas-normandes après la fin de la seconde guerre mondiale.

**A l'exception de Bayeux, de nombreuses grandes villes ont été fortement détruites lors des bombardements de la seconde guerre mondiale. En conséquence, elles ne disposent plus d'un patrimoine historique à la hauteur de leur rayonnement passé.**

De même, les villes nées de l'avènement du tourisme balnéaire, davantage épargnées par la guerre, cherchent à préserver leurs architectures typiques qui constituent leur principale richesse.

L'architecture typique de la reconstruction à Saint-Lô, ville détruite à 90 % pendant la libération et surnommée la « Capitale des Ruines »



Christian Viot

Le port de Honfleur



Patrick Galineau/DREAL BN

## Des évolutions actuelles en rupture avec le tissu urbain

Si les centres anciens sont de mieux en mieux mis en valeur par les collectivités, les villes et les villages se construisent désormais sur un mode plus porté vers l'aménagement de zones d'activités standardisées...

**Caen et Hérouville-Saint-Clair sont les villes les plus denses et peuplées** de la région. La structure de la ville de Caen est fortement marquée par la reconstruction et l'usage de la « pierre de Caen », un des fleurons de notre patrimoine (cf. partie « sous-sols »). La péri-urbanisation est parmi les plus fortes des agglomérations de taille comparable (cf. partie « sols »). Les caractéristiques topographiques de la « campagne de Caen », où les contraintes de relief sont très faibles, constituent sans doute une première explication. L'attractivité de l'agglomération, un réseau routier radial de très bonne qualité, un nombre de communes proches très important, la proximité du littoral sont des facteurs d'explication complémentaires. Peu de villes ont su résister aux sirènes d'un urbanisme médiocre mais catalyseur de développement économique.

Depuis la fin des années soixante, la tendance à la « rurbanisation » ne s'est démentie dans aucune des grandes agglomérations régionales. De manière marquée et prégnante, les villes pénètrent de plus en plus l'espace rural. Les lotissements ont consommé à un rythme soutenu les terres agricoles dans les communes périphériques des agglomérations. Même si cette forme d'habitat répond aux aspirations des résidents, il en résulte des paysages répétitifs et stéréotypés (cf. chapitre « altérations »).

Dans le même temps, les entrées de ville ont connu des transformations radicales censées satisfaire aux besoins nouveaux en matière d'activités commerciales. Des surfaces très importantes d'espaces commerciaux ou industriels se sont développées. Les constructions sont malheureusement souvent de mauvaise qualité, standardisées, laissant très rarement la place à l'originalité ou la créativité. Rares sont les entrées de ville qui ont échappé à ce mode d'extension produisant des paysages urbains d'une grande banalité.

Entre plaine céréalière et zones commerciales à l'américaine, la périphérie Sud de Caen



Frédéric Gresselin/DREAL BN

Centre ville de Caen



Séverine Bernard/DREAL BN

Hérouville-Saint-Clair



Valérie Guyot/DREAL BN

## 2. Les sites protégés et remarquables

Aux côtés des « paysages familiers », certains paysages patrimoniaux ont été distingués et font l'objet d'une protection de niveau national : ce sont les sites inscrits et classés. La base de cette protection a été définie au début du XX<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion des artistes, des gens de lettres et de quelques associations de tourisme et de protection des paysages. Cette législation s'intéresse aux sites dont la préservation est d'intérêt général.

### A découvrir dans ce chapitre

- ▶ Les sites protégés : « monuments naturels » et « paysages emblématiques »
- ▶ Des sites majeurs mais fragiles : les opérations grand site
- ▶ Les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

### 1 Les sites protégés : « monuments naturels » et « paysages emblématiques »



La conscience de la valeur patrimoniale et de la fragilité des paysages naturels naît au début du XX<sup>e</sup> siècle. Émerge ainsi la nécessité de protéger des sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » (code de l'environnement). Comme les monuments historiques l'ont été quelques décennies auparavant, les sites protégés sont entrés dans le patrimoine national en tant que « monuments » naturels ou sites pittoresques. La perception de l'enjeu porté par les paysages a évolué pour concerner des entités paysagères de plus en plus grandes.

Aujourd'hui **264 sites sont protégés en Basse-Normandie : 163 sont classés et 101 sont inscrits, ce qui représente 80 545 ha**. La plupart des sites protégés dans les années qui ont précédé et suivi la seconde guerre mondiale sont des sites ponctuels considérés pour leur caractère pittoresque. Des arbres isolés, des alignements monumentaux ainsi que des parcs et jardins remarquables font partie du palmarès de ces premiers espaces retenus en raison de leur caractère patrimonial majeur.

Depuis les années 1970, ce sont de grands ensembles paysagers singuliers et caractéristiques de la région qui sont à leur tour entrés dans le patrimoine national : forêt de Réno-Valdieu, falaises des Vaches Noires et de la Hague, deux havres de la côte Ouest du Cotentin, dunes de Baubigny-Hatainville, archipel de Chausey, Baie du Mont Saint-Michel. Tandis que de grands espaces ruraux, voir urbains étaient inscrits au titre des sites : pays d'Auge, vallée de l'Orne, presqu'île de la Hague, centres anciens de Caen, Alençon, Coutances... C'est à cette même époque que les sites liés à la légende du roi Arthur ont été classés.

Plus récemment, ce sont les paysages témoins de la Bataille de Normandie qui ont fait l'objet d'une protection dans le cadre d'une opération coordonnée à l'échelle régionale.

Le « **classement** » d'un site offre une protection renforcée, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

L'« **inscription** » concerne les sites d'intérêt local qui méritent d'être préservés en tant que tels ou bien une mesure qui vient compléter un site classé.

Baie du Mont Saint-Michel : le Groin du Sud



Françoise Avril/DREAL BN

De manière générale, les objectifs du classement sont de préserver et valoriser ce patrimoine. Certains de ces paysages emblématiques incarnent l'image de notre région, tant en France qu'à l'étranger : la Baie du Mont Saint-Michel, les plages du Débarquement, les vallons du pays d'Auge, la Suisse Normande...

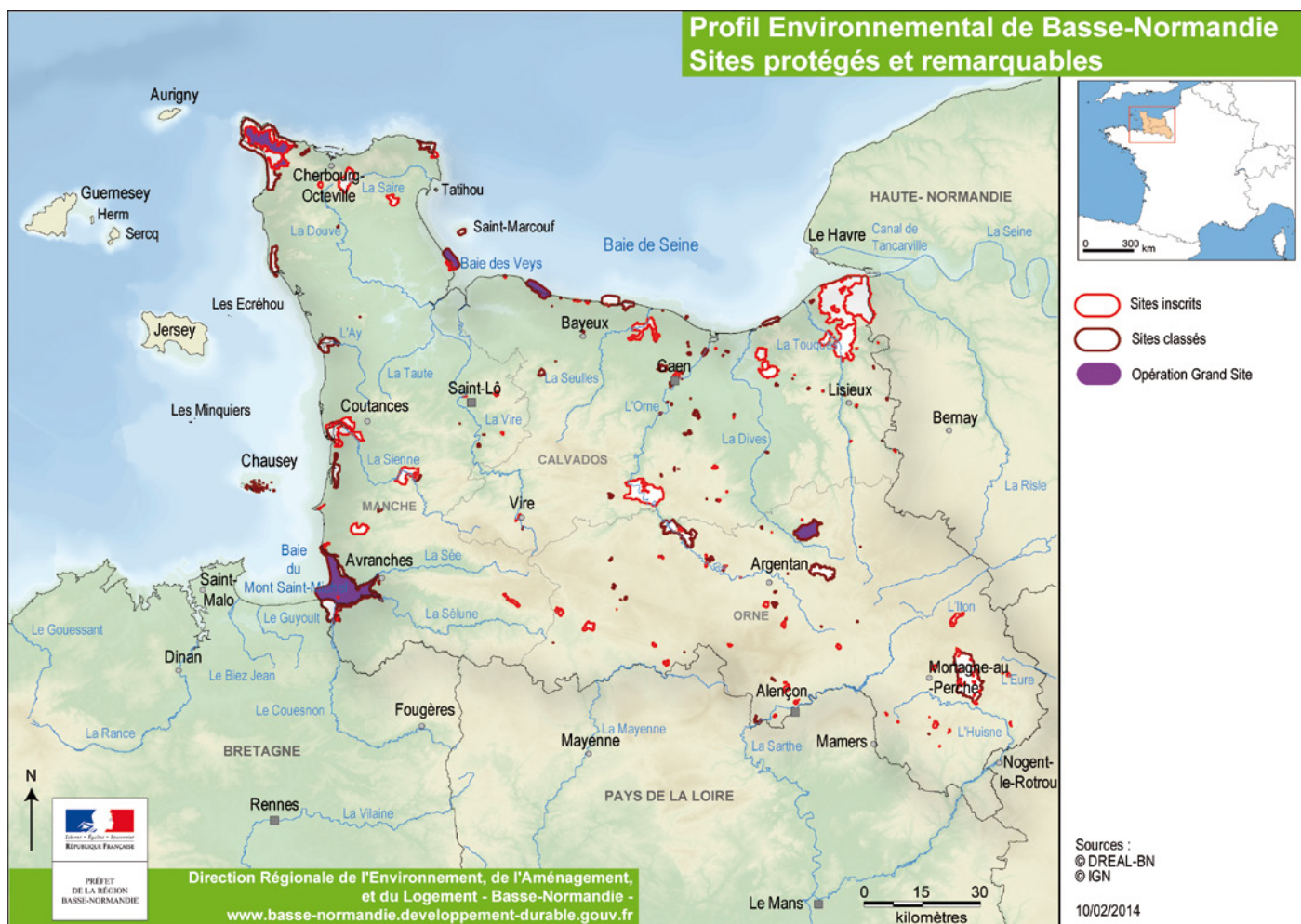
La préservation de ces espaces repose sur la capacité à en assurer une gestion durable, seule à même de garantir le maintien de leurs caractéristiques. Comme d'autres éléments du patrimoine régional, ce réseau de sites contribue indéniablement à la notoriété touristique et à l'attractivité de la région.

Au niveau régional, la portion protégée du territoire correspond sensiblement aux ratios nationaux. Le Calvados présente un grand nombre de petits sites classés et de vastes sites inscrits. Les surfaces classées dans l'Orne ont augmenté de façon significative lors de ces dernières années. La Manche dispose pour sa part d'un immense espace maritime protégé.

Pointe du Hoc : le site vu depuis le toit d'un bunker



Patrick Galineau/DREAL BN



## ② Des sites majeurs mais fragiles : les opérations Grands Sites

Certains sites peuvent se trouver soumis à des problèmes de dégradation en raison d'une fréquentation touristique non maîtrisée, souvent liés à un aménagement incohérent et inadapté.

Face à ces constats, sur certains sites à enjeux majeurs, l'État a initié avec les collectivités locales des démarches exemplaires de mise en valeur. Cette politique « Opération Grand Site » a pour objectif de mettre en place les moyens pour gérer durablement la préservation de ces sites et la qualité de l'accueil du public.

En Basse-Normandie **trois Opérations Grands Sites** (OGS) ont vu le jour.

- ▶ **L'OGS de la Hague** fut initiée en 1990. Une première phase de travaux a été mise en œuvre avec le District de la Hague comme opérateur
- ▶ **L'OGS Baie du Mont Saint-Michel** a été lancée en 1995 en accompagnement du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel. Elle avait pour ambition d'élargir l'intervention des collectivités publiques à l'échelle de la baie, de la Bretagne à la Normandie.
- ▶ **L'OGS « Normandie 44 »** regroupe une série de paysages ruraux témoins des grandes étapes de la bataille de Normandie. Les 11 sites qui la composent ont fait l'objet d'un protocole signé en 2002 entre les différents partenaires et collectivités.

Le Bec d'Andaine en baie du Mont Saint-Michel



Françoise Avril/DREAL BN

Utah-Beach : les dunes de la Madeleine



Jean-Yves brécin/DREAL BN

La Baie du Mont Saint-Michel



Stéphane Héricher

## L'opération grand site du cap de La Hague

Cette opération concerne la pointe Nord-Ouest du Cotentin avec un littoral de près de 50 km s'étendant sur 15 communes.

Démarrant près de Cherbourg par la grande plage de la station balnéaire d'Urville, le littoral se prolonge par les falaises déchiquetées de Gréville, puis par une alternance de zones rocheuses et d'anses intégrant les petits ports de pêche d'Omonville-la-Rogue et de Port Racine. Le port de Goury, avec son phare en pleine mer entouré d'écume, son centre de sauvetage et ses murets de pierre, est une zone emblématique. Puis le littoral s'élève à nouveau en hautes falaises qui dominent la baie d'Ecalgrain et forment les Nez de Voidries et de Jobourg (120 m). Apparaissent ensuite les falaises d'Herqueville et Herquemoulin. La ligne de crête s'abaisse alors vers la grande plage et les spectaculaires dunes de Biville.

Les maisons de granite, avec leurs toitures de schistes bleu-vert caractéristiques du Cotentin, sont bien conservées dans les villages et les hameaux dispersés. De nombreux manoirs agrémentent le paysage. La campagne agricole a une vocation d'élevage, riche de prairies bocagères et de landes au sommet des vallons s'ouvrant sur la mer.

Le littoral des environs de La Hague est intégralement classé depuis le 17 juin 1992, sur 3 809 ha et 15 communes littorales depuis Urville-Nacqueville jusqu'à Heauville. Un grand site inscrit, incluant l'usine de la Hague, couvre l'ensemble de la presqu'île du Cotentin.

L'opération grand site a permis la réalisation d'aménagements exemplaires sur les sites les plus fréquentés : le nez de Jobourg, le port de Goury, Port Racine, les falaises de Landemer, les dunes de Biville, l'accueil à Vauville. L'effacement des réseaux électriques et la restauration de murets de pierre aux abords de Goury ont contribué à la reconquête d'une qualité paysagère qui se dégradait.

## L'opération grand site de la Baie du Mont Saint-Michel

Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la baie du Mont Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes. Des petits pointements de granit se sont formés dans la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. En 709, l'évêque Aubert d'Avranches a consacré un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel sur le Mont Tombe. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'est agrandi jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle pour donner naissance à une superbe abbaye fréquentée par des milliers de pèlerins. Tous les ans, la mer dépose près d'un million de mètres cubes de sédiments marins (la tangué) au fond de la baie. A terre, des sites privilégiés permettent de contempler le spectacle sans cesse renouvelé des changements de l'estran au gré des marées, des lumières,...

Port de Goury à Auderville



Françoise Avril/DREAL BN

Nez de Voidrie



Gérard Gautier/DREAL BN

Port racine à Saint-Germain-des-Vaux



Patrick Galineau/DREAL BN

Jardin des Plantes d'Avranches



Françoise Avril/DREAL BN

La silhouette du Mont Saint-Michel se dessine ainsi dans des écrans variés, à partir de points de vue spécifiques (Roche Torin, Grouin du Sud, jardin des plantes d'Avranches) ou d'entités paysagères variées (falaises de Carolles-Champeaux, dunes de Dragey-Ronthon ou polders).

Le site classé porte sur ces sites qui permettent la découverte du Mont Saint-Michel et de sa baie. Il comprend les sites côtiers naturels des falaises de Carolles-Champeaux jusqu'à la Chapelle-Sainte-Anne en Bretagne, et tout le domaine public maritime. Il comprend en Basse-Normandie 2 663 ha sur le domaine terrestre et 8 691 ha sur le domaine maritime.

L'OGS a eu pour ambition de valoriser les atouts patrimoniaux de ce secteur et de favoriser la fréquentation touristique sur la Baie et l'arrière-pays. Des travaux exemplaires ont été réalisés sur des lieux clés pour découvrir la Baie : le bec d'Andaine, les falaises de Carolles et de Champeaux, le pont de Pontaubault... Un important travail de pédagogie et d'assistance a été mené auprès des communes par la cellule technique, en partenariat étroit avec les services de l'État et le CAUE de la Manche, en particulier pour la préservation et la mise en valeur des paysages de la baie.

L'émergence d'une politique paysagère à l'échelle du territoire et de part et d'autre des frontières administratives, reste un enjeu fort pour ce secteur très emblématique.

## L'opération grand site de la Bataille de Normandie

La bataille de Normandie entre juin et août 1944, prélude à la libération de la France puis de l'Europe, a profondément marqué la région. Cet événement occupe une place particulièrement importante dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle. Il a aussi profondément marqué l'esprit de plusieurs générations de la population normande.

*« Les paysages au sein desquels se sont déroulés certains épisodes marquant de la bataille portent en eux la mémoire des événements dramatiques qui s'y sont déroulés. Ils sont les témoins de l'Histoire et doivent être considérés comme tels. Onze d'entre eux illustrant les épisodes majeurs de la Bataille de Normandie ont été intégrés dans le patrimoine national en tant que « Paysages historiques » ».*

Les 11 sites retenus se répartissent dans toute la région et font pour chacun d'eux l'objet d'une réflexion de mise en valeur paysagère. Des aménagements ont été réalisés ou voient le jour sur la presque totalité de ces sites : pointe du Hoc, cote 314 à Mortain, Couloir de la Mort, Utah Beach et enfin Omaha Beach. Un dernier site va prochainement être classé : celui des marais du Merderet. Les enjeux de cette OGS apparaissent comme de réels appuis à une mise en valeur d'ensemble de ces hauts lieux touristiques.

Le Moulin de Moidrey



Françoise Avril/DREAL BN

Les ponts de Pontaubault



Françoise Avril/DREAL BN

Point du Hoc



Gérard gautier/DREAL BN

Plan d'aménagement d'Omaha Beach



Thierry Leverrier/DREAL BN

## 3 Les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, un site doit avoir une **valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères** de sélection. Ces critères sont régulièrement révisés pour rester en phase avec l'évolution du concept même de « patrimoine mondial ».

L'inscription d'un bien sur la liste est demandée par l'État concerné qui s'engage à mobiliser les moyens nécessaires à la pérennité du site. La gestion du bien devient un aspect de plus en plus important pour l'UNESCO. Le Mont Saint-Michel et sa baie ont ainsi fait l'objet d'une mission de suivi en 2011 pour vérifier que la problématique de l'éolien était bien gérée par l'État français.

En Basse-Normandie, **3 sites paysagers** font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- le Mont-Saint-Michel et sa baie, inscrits sur la liste de 1979,
- les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, inscrits en 1998, qui relient 70 monuments dont le Mont-Saint-Michel,
- les fortifications de Vauban en 2008, qui concernent en Basse-Normandie les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou.

### Le Mont Saint-Michel et sa baie

La Baie du Mont Saint-Michel et le Mont lui-même, chef d'œuvre d'architecture, bénéficient depuis 1979, du prestigieux label international « patrimoine mondial de l'humanité ». La baie maritime étend ses 250 km<sup>2</sup> de grèves et d'herbus, envahis par des marées d'une amplitude exceptionnelle.

Cette inscription sur la liste du patrimoine mondial a été établie sur la base de **critères spécifiques** (n°1, 2 et 4, cf. encadré).

- Critère 1 : Par l'alliance inédite du site naturel et de l'architecture, le Mont Saint-Michel constitue une réussite esthétique unique.
- Critère 2 : Le Mont Saint-Michel est un exemple sans équivalent tant par sa coexistence de l'abbaye et de son village fortifié sur l'espace resserré d'un îlot, que par l'agencement original des bâtiments qui lui confèrent une silhouette inoubliable.
- Critère 4 : Le Mont Saint-Michel est un des hauts lieux de la chrétienté médiévale.

En 2007, une zone tampon a été instituée afin de tenir compte du fait que le Mont s'inscrit dans un ensemble plus vaste dont il est indissociable. Un plan de gestion doit être élaboré à cette échelle. Le projet du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel et les restaurations en cours constituent une première étape en ce sens.

Vue sur le Mont-Saint-Michel



DREAL BN

#### Références

Les critères 1, 2 et 4 ont servi de références pour l'inscription du Mont Saint-Michel à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

1. Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain
2. Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages
4. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

## Les chemins de Saint Jacques de Compostelle

Au Moyen-Age, Saint-Jacques-de-Compostelle était la plus importante de toutes les destinations pour d'innombrables pèlerins venant de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, ils devaient traverser la France, et les monuments historiques notables inscrits sur la Liste du patrimoine mondial étaient des jalons sur les routes qu'ils empruntaient. C'est pourquoi en 1998, ce bien a été inscrit pour les 3 critères suivants.

- Critère 2 : la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.
- Critère 4 : les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.
- Critère 6 : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Age.

Étape parmi les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Mont Saint-Michel bénéficie donc d'une double reconnaissance.

## Les fortifications de Vauban

Lors de chacune de ses visites, Vauban définit la rade de Saint-Vaast comme « la meilleure et la plus sûre du royaume », protégée naturellement par l'île Tatihou. Cependant, en position avancée face à l'Angleterre, la côte du Cotentin demeure vulnérable. La nécessité de sa protection se révèle cruciale après la bataille de la Hougue en juin 1692 qui voit la défaite des vaisseaux de Louis XIV face à la flotte anglo-hollandaise. Ainsi, en 1894, Vauban réclame la construction de deux tours qui protégeront le mouillage des bateaux. Les travaux sont menés sous les ordres de l'ingénieur de Combes. Ces tours de 20 mètres de haut se caractérisent par leurs multiples fonctions : l'observation, le tir à la mer et la communication par signaux. Elles constituent un bel exemple du génie militaire de Vauban. Elles sont conçues de façon autonome, de manière à supporter un siège, et sont capables d'abriter 40 à 80 hommes, avec citernes et magasins.

## Le projet des plages de la bataille de Normandie

A la veille du 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement allié sur les plages de Normandie, les collectivités se sont mobilisées, notamment le Conseil Régional, pour proposer que les plages du Débarquement puissent bénéficier de cette reconnaissance de niveau mondial en 2014.

Étape parmi les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Mont Saint-Michel bénéficie donc d'une double reconnaissance.



Séverine Bernard/DREAL BN

### Références

Le critère n°6 ayant servi de références pour l'inscription des chemins de Saint-Jacques de Compostelle à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (en complément des critères 2 et 4) :

« Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. »

Tour de la Hougue à Saint-Vaast-la-Hougue



Gérard Gautier/DREAL BN

Omaha Beach vu de la mer



Patrick Galineau/DREAL BN

## 3. Les fonctionnalités des paysages

*Le paysage est un patrimoine qui illustre le lien que notre société a tissé avec son territoire. Il est non seulement le reflet des pratiques humaines mais aussi celui du regard qu'on lui porte et des valeurs culturelles qu'on lui attribue.*

*C'est sur ces fondements que la Convention européenne des paysages a justifié la mise en œuvre d'une véritable politique des paysages au niveau de chaque État. Elle indique notamment : « La qualité et la diversité des paysages constituent un élément essentiel du bien-être individuel et social » (cf. partie 1).*

*Le premier des usages concerne ainsi la qualité du « cadre de vie » des habitants. Sources de loisirs, les paysages comportent aussi une fonctionnalité touristique porteuse de développement économique. Enfin, lorsqu'ils comprennent un fort degré de naturalité, les paysages ont des fonctionnalités écologiques.*

### A découvrir dans ce chapitre

- ▶ Les paysages, un cadre de vie et un patrimoine culturel
- ▶ Un moteur de développement économique et touristique
- ▶ Les fonctionnalités écologiques des paysages, une notion de continuité

### 1 Les paysages, un cadre de vie et un patrimoine culturel

Les paysages sont des espaces où se déploient les activités humaines. Ils évoluent au gré des usages : il n'existe pas en Basse-Normandie de site ni de milieu qui n'ait été modifié par ces usages. Parmi les transformations récentes, on peut citer notamment :

- les mutations des techniques agricoles (remembrements, cultures nouvelles, etc.),
- les grands équipements tels les aménagements portuaires, les autoroutes, les réseaux de transport d'énergie, les implantations supports techniques d'énergie renouvelable,
- l'urbanisation croissante avec l'extension périphérique des villes.

Or, si la qualité et la diversité de ces espaces est essentielle au « bien-être individuel et social », c'est parce qu'ils sont des lieux de vie et notamment d'habitat. Ils renvoient ainsi à des valeurs esthétiques et identitaires. C'est dans cette perspective que se sont développés les projets de requalification urbaine avec les tentatives d'implication des habitants dans la création de « nouveaux quartiers » par les collectivités publiques.

La société exprime des attentes croissantes en matière de qualité des paysages aussi bien comme cadre de vie que pour ses loisirs. Parallèlement, les évolutions de nos paysages et leur banalisation n'ont jamais été aussi rapides et d'une telle ampleur. Une politique volontariste en faveur du paysage peut préserver le lien des habitants avec leur territoire.

transformation récente ?

Crédit

Port de Cherbourg



Olivia Durande/DREAL BN

## ② Un moteur de développement économique et touristique

Les paysages sont une « vitrine » pour les régions. Les collectivités qui investissent dans la publicité en faveur de leur qualité paysagère sont aujourd'hui nombreuses. Elles visent à attirer ainsi les nombreux touristes qui vont, pendant quelques temps, faire vivre l'économie locale et contribuer à leur notoriété.

Le Mont Saint-Michel et le tourisme de mémoire sont ainsi pour la Basse-Normandie des supports importants de développement de l'économie locale. Trois millions de visiteurs sont attendus chaque année pour la visite du Mont. Le tourisme de mémoire s'est considérablement développé avec la mise en place de musées pédagogiques parfois particulièrement importants : mémorial de Caen, centre Juno Beach de Courseulles (musée canadien), cinéma circulaire d'Arromanches, mémorial Omaha Beach, etc.

La France est reconnue comme la première destination touristique au monde. S'il est communément admis que la préservation des paysages patrimoniaux majeurs participe à cette attractivité, les attentions portées aux paysages du quotidien sont moins reconnues. C'est ainsi que nos paysages ruraux sont de plus en plus le reflet direct de politiques agricoles mondialisées qui homogénéisent et donc banalisent leur gestion. Parallèlement, les villes, et en particulier leurs entrées, sont toutes issues des mêmes modèles d'activités économiques et commerciales imposés par les grands groupes internationaux qui s'y installent. Face à ce constat, le paysage doit pouvoir être pris en compte au niveau des acteurs locaux pour un aménagement durable et qualitatif.

Mémorial de Caen



Valérie Guyot/DREAL BN

Musée de Pégasus Bridge



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Port de Honfleur



Gérard Gautier/DREAL BN

### ③ Les fonctionnalités écologiques des paysages, une notion de continuité

Les paysages sont constitués par un ensemble de milieux en interaction, relativement homogènes tels que des champs, des prés, des bois, des villages, des villes,... Ils s'étudient à plusieurs échelles. Ils ont de nombreuses fonctionnalités, dont la prise en compte permet d'améliorer la gestion d'équilibres écologiques.

Ainsi, l'écologie du paysage met en avant l'interaction entre la biodiversité et les activités humaines. Celles-ci ont transformé et aménagé les paysages depuis plusieurs millénaires : agriculture, sylviculture, urbanisation, transports... dans une mosaïque de milieux hétérogène et évolutive. Les échanges entre éléments de la mosaïque sont indispensables pour assurer les principales fonctions écologiques (reproduction des espèces, nourriture, abri, ...).

L'écologie du paysage est donc essentielle à la notion de continuité écologique, basée sur la complémentarité entre des zones protégées, des zones tampons, des corridors et l'espace non réglementé (cf. partie biodiversité). Dans cette approche, les espaces protégés ne peuvent plus être considérés indépendamment de leurs relations avec les espaces environnants. Ainsi, l'aménagement d'une « coulée verte » en espace urbanisé est considéré à la fois au regard du bien-être individuel et social qu'il procure aux habitants et, dans le même temps, des équilibres écologiques qu'il contribue à rétablir.

L'écologie du paysage permet ainsi d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité (habitats, populations, déplacements) dans la planification de l'aménagement du territoire.

La prairie à Caen, une coulée verte dans la ville



Patrick Galineau/DREAL BN

#### Les Parcs Naturels Régionaux

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Il s'agit de territoires dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse, mais dont l'équilibre est fragile. Leurs principales missions sont de :

- sauvegarder le patrimoine naturel et culturel,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- et favoriser l'accueil du public.

#### Trois Parcs Naturels Régionaux existent en Basse-Normandie :

- Le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, caractérisé notamment par ses nombreuses zones humides d'intérêt international et son paysage bocager traditionnel,
- Le PNR Normandie-Maine, dominé par des paysages verdoyants, de nombreuses forêts, et de nombreux châteaux et manoirs,
- Le PNR du Perche, connu pour son bocage et sa qualité architecturale.

#### Les 3 Parcs de Basse-Normandie couvrent 23 % du territoire régional.

La politique des Parcs Naturels Régionaux est portée par les communes. Les collectivités, au niveau régional et départemental, en sont les partenaires privilégiés.

## 4. Les risques et altérations

Les paysages sont des structures construites, donc vivantes et évolutives. Leur évolution dépend du contexte économique et des activités humaines. Lorsque ces activités induisent une banalisation, une dévalorisation ou un effet de « standardisation » des territoires, ces paysages se trouvent « altérés ».

Les espaces ruraux et urbains de la région ont été fortement marqués par l'évolution économique. Les activités agricoles ont changé d'échelle, emportant avec elles une grande partie des bocages et modifiant profondément l'organisation des territoires ruraux. Les grandes villes ont développé de vastes zones d'activités aux enseignes nationales. Leurs périphéries se sont étendues, dans un cadre homogène et répétitif.

### A découvrir dans ce chapitre

- ▶ Les bocages : entre érosion et banalisation
- ▶ La simplification des espaces agricoles
- ▶ L'uniformisation des espaces périurbains et du littoral
- ▶ Les infrastructures à fort impact paysager

### 1 Les bocages : entre érosion et banalisation

Après la seconde guerre mondiale, les bocages ont été considérés comme inadaptés aux enjeux de modernisation de l'agriculture. Le foncier agricole a été réorganisé à partir des années 1950. Le mouvement d'arrachage de haies a été systématique dans les campagnes découvertes, avant de se poursuivre sur leurs marges, produisant un paysage de plaine à larges parcelles (cf. les paysages mixtes en partie I). Les arrachages de haies ont été organisés au travers de plans de ré-aménagement foncier. Pour une partie, ils sont aussi dûs à des initiatives individuelles. Ils ont engendré des transformations plus ou moins profondes des paysages. La disparition des haies et des pommiers de pleins champs, la mise en culture des prairies laissent place à des espaces « simplifiés » soit ouverts (cultures, plaines...) soit fermés (friches, boisement).

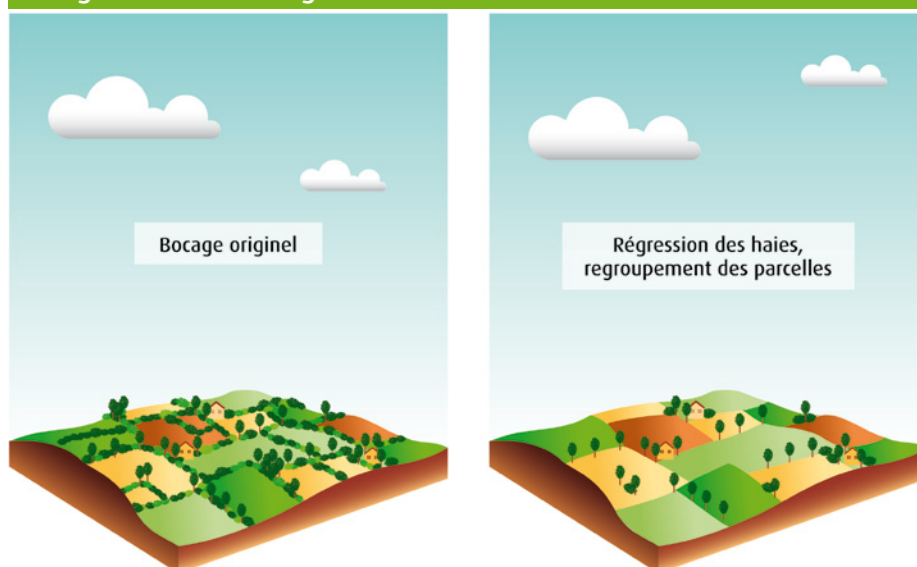
La haie régresse partout en Basse-Normandie



Frédéric Gresselin

La coupe partielle d'une haie lui fait perdre l'essentiel de ses fonctions écologiques. Cette haie squelettique semble déjà vouée à disparaître (Bellefontaine)

#### La régression des bocages



BINGO

Démantèlement du bocage à Manvieu



Pierre Brunet/DREAL BN

On estime qu'entre les années 1970 et 2000, le linéaire de haies a diminué d'environ 40 % (cf. partie « biodiversité »). Dans le même temps, la prairie et les vergers de pommiers et de poiriers, qui étaient l'apanage des parcelles de bocages, ont aussi considérablement régressé. L'érosion a été plus tempérée en Basse-Normandie qu'en Bretagne car les remembrements postérieurs à 1975 ont été soumis à une réglementation plus stricte concernant la prise en compte de l'environnement. Les spécificités liées aux pratiques d'entretien (présence de talus, arbres conduits en têtards, en émonde) sont effacées. La diversité des végétaux tend également à être gommée par une utilisation trop systématique d'espèces identiques.

Les haies ont aussi connu d'autres vicissitudes avec les effets des tempêtes, de la graphiose de l'orme (l'orme champêtre était la deuxième espèce constituant les haies), et la quasi disparition de leur intérêt économique. Elles sont pourtant encore aujourd'hui présentes et restent la marque caractéristique des paysages bas-normands.

Ces paysages qui sont une image touristique forte de la Basse-Normandie, représentent aussi un atout majeur en matière de continuité écologique et de biodiversité. Les multiples fonctions reconnues à la haie appellent à un renouveau régional pour le bocage et à réfléchir à une gestion durable du maillage bocager.

Saint-Côme-de-Fresné



Patrick Galineau/DREAL BN

Bocage normand à Camembert



Patrick Galineau/DREAL BN

## 2 La simplification des espaces agricoles

Les conditions économiques d'exploitation de la terre façonnent les paysages ruraux : les fermes s'agrandissent, les prairies reculent au profit des céréales et les vergers bas-normand ont fortement périclité.

### Des fermes moins nombreuses et plus grandes

La disparition de nombreuses exploitations agricoles marque également les paysages ruraux. Elles étaient 78 000 en 1970 et sont environ 22 000 en 2009. Leur diminution correspond à la fermeture de quatre exploitations par jour en Basse-Normandie. On compte 6 exploitations sur 100 ha de surface agricole en 1970. En 2009, on n'en compte plus que 2 dans ce même espace.

La taille des exploitations agricoles professionnelles n'atteint pas les 40 ha en 1970. En 2009, elles représentent 80 ha. Les exploitations gérant plus de 100 ha augmentent sensiblement depuis quelques années. Alors qu'elles occupent le tiers de la SAU en 2000, ces grandes fermes exploitent aujourd'hui la moitié de la surface agricole et ont une taille moyenne de 150 ha.

Ainsi, dans la plaine de Caen septentrionale, s'ouvre une campagne ouverte dont les multiples remembrements ont modifié l'échelle. Les arbres y sont rares, sauf en bordure des routes et dans les bourgs. Les silos et les bâtiments agricoles dominent l'espace.

### Le recul des prairies au profit du maïs et du blé

La Basse-Normandie est une région d'élevage. Pourtant, les terres consacrées à l'herbe reculent inexorablement. Ce recul est bien plus marqué qu'au niveau national. Entre 2000 et 2007, en Basse-Normandie, 40 000 hectares de prairies ont disparu, la plupart du temps pour laisser la place à des cultures. Le développement de la mécanisation, l'intensification agricole, l'instauration des quotas laitiers et l'attractivité des prix des céréales en sont à l'origine.

Depuis la fin des années 1990, les surfaces en herbe sont devenues minoritaires dans la région. En 2009, elles ne couvrent plus que 46 % de la surface agricole utile (80 % en 1970). Cette part demeure cependant la plus importante des régions françaises non montagneuses ou semi-montagneuses.

Les terres labourables s'étendent et se spécialisent dans la région. En 1970, elles couvraient 20 % du territoire : quarante ans plus tard, elles occupent la moitié de la surface agricole utile. Six hectares labourés sur dix sont destinés à produire du maïs ou du blé. Symbole des pratiques d'élevage intensif, le maïs couvre désormais une surface huit fois supérieure à celle qu'il occupait en 1970.

Exploitation agricole dans la plaine de Caen (Cheux)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Développement des cultures dans la plaine d'Alençon



Roméo India/DREAL BN

Colline du Perche à Nocé



Patrick Galineau/DREAL BN

## La fin des paysages de vergers ?

**Les vergers de haute-tige reculent de façon alarmante.** Ce phénomène s'opère avec des dynamiques différentes selon les départements : la surface de vergers de pommiers se maintient dans le Calvados de 2006 à 2008, tandis qu'elle recule de 8 à 9 % dans la Manche et l'Orne (source : Agreste, Ministère de l'agriculture).

L'altération des paysages de verger dans le pays d'Auge s'exerce depuis la seconde guerre mondiale, comme en témoigne les clichés ci-dessous, pris le long de la vallée de la Touques, au Nord de Pont-L'Évêque (sources IGN).

Dans le bocage, les pommiers de basse-tige remplacent les traditionnels en haute-tige. Entre 1995 et 2003, le verger traditionnel haute-tige a perdu 1 million d'arbres pour cause de tempêtes, d'arrachages et surtout de vieillissement. Le verger cidricole traditionnel haute-tige continue inexorablement de décliner, alors que le verger intensif en basse-tige poursuit son développement, assurant l'essentiel de la production destinée à la transformation.

### Vue aérienne comparative de Saint-Etienne la Thilaye entre 1947 et 2009



L'attribution des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) constitue une perspective de maintien des activités dites de « terroir ». Ainsi, l'AOC obtenue en 1999 pour le Calvados du Domfrontais et en 2002 pour le poiré du Domfrontais est la reconnaissance de la typicité des produits d'un terroir singulier. En ce sens, le lien entre économie et paysage, entre poirier et poiré se renoue. Si le paysage actuel n'a plus la même prestance qu'autrefois « *l'espoir est néanmoins permis de ne pas le voir disparaître* », même si le verger de demain sera différent de celui de jadis.

Jeunes vergers à Montreuil



Patrick Galineau/DREAL BN

Vergers vieillissants à Thaon



Patrick Galineau/DREAL BN

## ③ L'uniformisation des espaces périurbains et du littoral

Le développement de l'urbanisation s'exprime tout particulièrement dans les secteurs où la pression est la plus forte : abords des agglomérations importantes et de la métropole caennaise, secteurs à vocation touristique marquée tels que le littoral par exemple... On parle d'étalement urbain pour qualifier ce phénomène qui s'est répandu en particulier ces quarante dernières années.

Consommation des terres agricoles et banalisation des paysages, les lotissements sont de plus en plus présents



Frédéric Gresselin/DREAL BN

### L'étalement et la standardisation des espaces périurbains : un phénomène en augmentation rapide

**Le développement peu maîtrisé des périphéries urbaines et rurales est une évolution forte de nos paysages.** Celle-ci a transformé des silhouettes typiques de villages ruraux en tâches urbaines d'aspect uniformisé, constituées de lotissements qui dépassent souvent les limites géographiques cohérentes initiales. Les limites extérieures des villes souffrent aussi de ce manque de structuration. En repoussant plus loin en périphérie les activités qu'elle ne sait plus intégrer à son tissu urbain, la ville banalise ainsi toujours davantage ses entrées.

Mais le problème de l'étalement concerne également la **consommation d'espace agricole ou naturel autour des bourgs et des petites agglomérations** au détriment des cœurs de villes et des cœurs de bourgs. La recherche d'un cadre de vie « vert », un certain mimétisme dans les choix résidentiels contribuent à expliquer les consommations d'espaces observées.

#### Quelques chiffres

En France, 60 000 hectares sont grignotés chaque année par l'urbanisation, au détriment principalement des espaces agricoles et naturels.

A cours des 10 dernières années, les zones artificialisées ont consommé une surface équivalente à celle d'un département français, ce qui correspond à une progression de 15 % alors que la population n'a augmenté que de 5 %.

En 2008, les zones artificialisées ont atteint 9,4 % du territoire national, soit 5,1 millions d'hectares occupés par de l'habitat et des bâtiments, mais aussi par des voies de circulation, des équipements publics, des parkings, des chantiers, des jardins publics ou privés...

Le nombre de communes étant très important, la concurrence entre elles peut amplifier le phénomène. **Certaines petites communes ouvrent en effet à l'urbanisation des secteurs constructibles allant très au-delà de leurs besoins** et de la capacité de services qu'elles sont en mesure d'apporter. Les terrains proposés présentent en général peu de contraintes. Leur coût, plus abordable que celui des terrains situés en ville, séduit les ménages qui viennent s'y établir. L'éloignement des services de base (travail, services publics, commerces, loisirs, culture...) génère alors des déplacements très importants en fréquence et en coûts. **La multiplication des espaces résidentiels peut aussi générer des besoins de services et d'équipements multiples et dispersés** (bâtiments publics, sports, loisirs, culture...) qui alimentent le processus de consommation de l'espace.

Le mitage périurbain continue de se développer dans le paysage bas-normand, tant autour des grandes agglomérations que dans les campagnes les plus reculées. Associé à la banalisation des paysages agricoles (arrachage des haies, retournement des prairies, destruction des zones humides), la péri-urbanisation détruit de nombreuses aménités paysagères.

L'étalement urbain se manifeste aussi à travers la création de zones d'activités, artisanales et/ou commerciales, le plus souvent implantées en périphérie des villes. Le coût, la disponibilité du foncier et la volonté pour les activités commerciales de capter une clientèle de passage expliquent les choix de localisation de ces zones. Le recours à la voiture individuelle est souvent le seul moyen de s'y rendre, ce qui engendre la création de vastes parcs de stationnement qui ne font qu'amplifier la consommation de l'espace. Les voies de circulation elles aussi, en particulier le réseau routier, contribuent à leur façon à l'amplification du phénomène.

## Un cas particulier : le littoral

La région se caractérise par un littoral important dont l'attractivité est renforcée par la relative proximité de la région parisienne. Il s'ensuit une forte pression foncière qui s'exprime particulièrement sur les secteurs de la Côte Fleurie, de la Côte de Nacre et de la Côte Ouest du littoral manchois, notamment au Sud de Granville. **Les surfaces artificialisées ont augmenté de 11 % entre 1995 et 2006 sur les communes littorales bas-normandes**, passant de 19 700 à 21 800 hectares (source SAFER).

Cette pression est due en particulier à l'attractivité touristique du littoral : résidences secondaires, hébergement hôtelier, hébergement de plein air, équipements de loisirs. Il peut s'agir également d'attractivité résidentielle pour des retraités. Elle peut aussi traduire un développement urbain résidentiel lié à la proximité des agglomérations : sur la Côte de Nacre, les villes côtières situées au nord de Caen ont ainsi connu un essor démographique spectaculaire au cours des dernières décennies. Des phénomènes similaires, mais dans une moindre mesure, peuvent être observés sur les communes côtières proches de Cherbourg-Octeville, de Coutances ou de Granville.

Les immeubles à l'assaut du coteau à Cherbourg



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

L'étalement urbain se manifeste aussi à travers la création de zones d'activités, artisanales et/ou commerciales



Air Com

Urbanisation au nord de Caen, à Luc-sur-Mer



Patrick Galineau/DREAL BN

Outre les conséquences classiques de l'étalement urbain décrites précédemment, la pression sur le littoral s'accompagne d'une hausse des prix du foncier qui rejette vers l'arrière-pays des jeunes actifs qui seraient désireux de s'implanter dans leur commune d'origine ou encore les employés saisonniers qui ne trouvent pas à se loger à un tarif abordable en période estivale. Des conflits d'usage avec les professionnels de la mer peuvent également être observés (cultures marines).

Parc ostréicole à Sainte-Marie-du-Mont



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

## Une rupture avec l'histoire et le territoire

**La perte de terrains agricoles est essentiellement due au développement urbain**, qu'il s'agisse de sols bâtis, de routes, de parkings, de terrains de sports, etc. Aujourd'hui, en Basse-Normandie, ces sols dits « artificialisés » recouvrent presque 10 % du territoire, soit un peu plus qu'au niveau national (9 %). Plus que le bâti, ce sont surtout les sols revêtus ou stabilisés tels que les routes et parkings qui ont gagné sur les terres agricoles.

D'une façon générale, la transformation du territoire, se fait sans un regard vers le passé et ne cherche pas à inscrire celui-ci dans sa propre continuité : la compréhension des processus qui ont généré l'existant est en effet le plus souvent perdue de vue. Livrée aux mutations socio-économiques, cette transformation se réduit alors souvent à la libération d'espaces destinés aux nouvelles nécessités.

Or, le projet de tout territoire devrait intégrer sa dynamique historique. Par exemple, la façon historique d'habiter les bourgs ruraux bas-normands, en alignement de rue ou en adossement à des murs qui ne sont souvent que la continuation minérale des haies bocagères de la campagne environnante, ne sert jamais de réflexion de base à l'organisation urbaine des lotissements réalisés au cours des dernières décennies.

Pour remettre chaque terroir dans le sens de sa propre histoire, un travail dynamique de mémoire constitue un préalable indispensable. C'est sous cette stricte condition que l'extension de ce territoire, de même que le sens à donner à la conservation de certains de ses éléments constitutifs, peuvent assurer que son évolution se fasse « dans la continuité de lui-même ».

## Les impacts paysagers

Sur le plan du paysage, les opérations d'aménagement et de construction réalisées en frange des villes et des villages existants sont parfois conçues selon des formes architecturales et urbaines peu respectueuses des caractéristiques existantes. Il s'ensuit une banalisation de l'espace extrêmement préjudiciable en termes de qualité paysagère :

- ▶ médiocre qualité de la plupart des entrées de villes souvent dédiées aux zones d'activités ;
- ▶ perte d'identité des silhouettes des villages, dont les franges accueillent indistinctement un habitat pavillonnaire n'évoquant aucun langage architectural ou urbain particulier ;
- ▶ perte de la qualité paysagère des espaces naturels littoraux,
- ▶ étendues de lotissements uniformes pour l'immense majorité des communes péri-urbaines...

Dans l'aire urbaine de Caen notamment, beaucoup d'anciens bourgs ou villages perdent peu à peu leur identité. Leur lisière, souvent difficile à définir quand les lotissements se succèdent les uns aux autres, n'est le plus souvent que la reproduction indistincte de quartiers nouveaux sans personnalité.

### Les apports de la « loi Grenelle »

La loi n° 2010-788 du 18 juillet 2010 dite « loi Grenelle » affirme la priorité donnée au renouvellement urbain, à la reconstruction de la ville sur la ville, à la revitalisation des centralités urbaines, à la maîtrise du développement urbain. Elle marque un volontarisme très fort en faveur d'un urbanisme économe en ressources foncières.

La « loi Grenelle » impose aux SCoT de présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, puis d'arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, objectifs qui peuvent être ventilés par secteur géographique. Une analyse des résultats doit avoir lieu tous les six ans. La loi impose aussi de prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique, appelés à identifier et à permettre la protection des continuités écologiques (trame verte et bleue), ainsi que les plans climat-énergie territoriaux, eux-mêmes appelés à prévenir les émissions de gaz à effet de serre.

La généralisation des SCoT à l'ensemble du territoire envisagée à l'horizon 2017 doit également contribuer à rompre avec les habitudes d'ouvertures excessives d'espaces à l'urbanisation décidées à une échelle strictement communale et à rationaliser les choix collectifs en matière d'utilisation du foncier et de préservation de certains espaces.

### Des actions spécifiques pour la qualité des silhouettes de villages

Une démarche a été menée dans la baie du Mont Saint-Michel dans le cadre de l'Opération Grand Site sur les 7 communes bordant le littoral de Carolles au Mont-Saint-Michel.

Elle a mis en image les projets d'urbanisation figurant dans les documents d'urbanisme en vigueur et a illustré comment ils pouvaient générer des paysages sans intérêt. Afin d'améliorer ces projets, des propositions d'extension urbaine ont pu être élaborées avec les communes compte tenu de la topographie des lieux et des vues dégagées vers le Mont Saint-Michel. Celles-ci sont prises en compte lors de l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme.

Lotissement



Sandrine Hélicher/DREAL BN

## 4 Les infrastructures à fort impact paysager

**Les paysages sont marqués par des éléments issus de l'activité humaine** : clochers, tours, châteaux d'eau, silos, pylônes électriques, poteaux télégraphiques, tours de télécommunications, antennes radio, ponts de chemins de fer etc. Les clochers et éléments architecturaux historiques ont organisé la vie des villages et acquis une esthétique et une force symbolique qui les distinguent. D'autres éléments se sont moins bien intégrés, car l'intégration paysagère ne faisait alors que très rarement partie de leurs critères d'implantation.

Le **développement récent des technologies nouvelles liées aux énergies renouvelables constitue un nouveau défi pour l'évolution des paysages contemporains**, notamment pour les espaces ruraux et maritimes. Les parcs éoliens et photovoltaïques, qui utilisent les forces naturelles du vent et de la lumière ont besoin de grands espaces. Leur taille et leur impact paysager sont importants. Les espaces ruraux, littoraux et maritimes de la région doivent ainsi absorber de nouveaux éléments paysagers à forte signature visuelle.

Un village organisé de façon traditionnelle autour de l'église à Vains (Saint-Léonard)



Françoise Avril/DREAL BN

Eoliennes à Sortosville-en-Beaumont



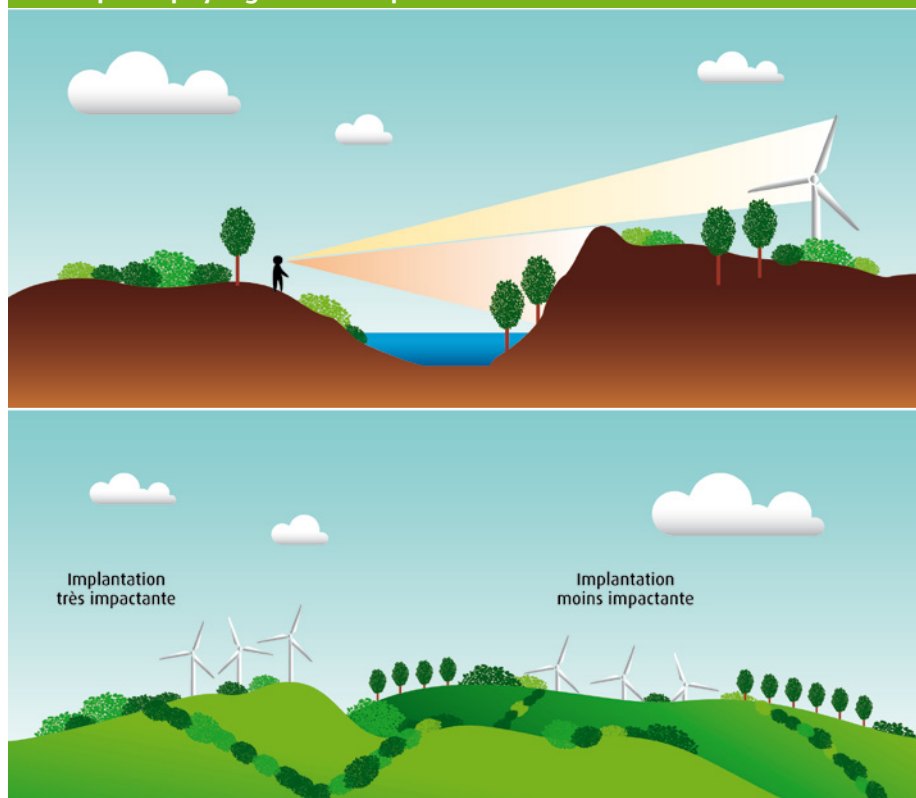
Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Eoliennes de Conteville



Séverine Bernard/DREAL BN

### Les impacts paysagers des implantations d'éoliennes



BINGO

Il importe dans ce cadre que l'implantation de parcs éoliens (terrestres et off-shores) et de centrales photovoltaïques soit conçue avec le souci de composer de la façon la plus harmonieuse possible avec les lignes de force des paysages existants, d'éviter la banalisation des espaces ruraux et de créer de nouveaux éléments repères bien identifiables.

Bien que réversible, l'implantation des éoliennes et des centrales photovoltaïques, en attendant de possibles ruptures technologiques, doit se concevoir comme **une implantation durable et devant faire l'objet d'une attention particulière sur le plan paysager.**

Il convient à ce stade de distinguer les recommandations selon la nature des installations. Les éoliennes en effet se déploient verticalement, elles sont destinées à devenir des « points d'appel » des repères visuels forts, perceptibles, si la topographie ne fait pas écran, à grande distance. Les centrales photovoltaïques, elles, se déploient dans l'horizontalité, épousent par nature la topographie, et peuvent être moins facilement perceptibles à grande distance si la végétation ou d'autres éléments font écran.

**Pour les parcs éoliens**, des recommandations du ministère de l'Environnement ont été préconisées.

- ▶ L'implantation est préférable dans des paysages comportant de grandes lignes de forces (humaines ou naturelles) à l'échelle de ces installations. *A contrario*, si le paysage est « fermé », plus intime, les éoliennes risquent d'écraser les éléments de ce type de paysage.
- ▶ Un parc doit être lisible et identifiable en tant qu'élément repère : il doit donc être soit compact pour proposer une vue d'ensemble, soit en alignement bien compréhensible par rapport aux lignes de relief, et ce, sur une distance limitée.
- ▶ Un projet éolien ne doit pas entrer en concurrence avec un élément repère patrimonial existant, perturber les vues depuis cet élément ou conduire à une co-visibilité préjudiciable à la qualité d'un monument ou paysage remarquable. Leur *design* est en effet peu compatible avec les monuments historiques, villages anciens, etc.
- ▶ La distance entre deux parcs doit être suffisamment importante pour ne pas générer une impression de mitage du paysage ou de saturation visuelle pour les riverains.
- ▶ Les éoliennes sont des objets dynamiques, le mouvement des pales focalise le regard plus fortement que les objets inertes. Il importe que cette focalisation ne se fasse pas au détriment d'autres éléments repères qu'elles pourraient brouiller ou occulter.
- ▶ Un projet éolien ne doit pas conduire à amenuiser ou détruire les trames bocagères, les bosquets ainsi que les massifs forestiers. Les modalités d'installation et d'entretien des éoliennes doivent prendre en compte ce principe.

**Les « fermes ou centrales photovoltaïques »** doivent être envisagées avec le même souci de préservation de la cohérence de l'espace agricole et de conservation de la qualité des espaces ruraux. Elles appellent certaines recommandations spécifiques.

- ▶ Les centrales photovoltaïques s'intègrent de façon plus harmonieuse dans un contexte industriel : parcelles vacantes de zones artisanales ou industrielles, espaces désaffectés de type anciennes carrières, etc. Leur bonne intégration relève davantage dans ce contexte d'un projet architectural. Ce type d'implantation doit être privilégié plutôt qu'en milieu naturel ou agricole, la fonctionnalité (écologique et économique) de ces espaces devant être préservée.

Un château d'eau domine le village traditionnel de Fontenay-le Pesnel.



Frédéric Gresselin/DREAL BN

Centrale solaire photovoltaïque



Laurent Mignaux/MEDDE-MLET

Plaine de Caen



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

- ▶ L'implantation d'une centrale photovoltaïque en milieu naturel ou agricole constitue un geste fort qui doit être assumé en tant que tel et apporter une vraie plus-value au paysage. Le caractère modulaire des panneaux peut générer un fort effet graphique dans le paysage. Aussi la centrale ne doit pas s'en tenir à la simple orientation géographique en investissant la totalité de la ou des parcelle(s) pressenties. Elle doit contribuer à donner une lecture rythmée du paysage en s'adaptant à la topographie dans le sens des situations et des ambiances locales.
- ▶ De même, en fonction de son échelle, la centrale doit respecter le morcellement naturel des terrains d'implantation. Elle vise à s'insérer dans la maille bocagère sans l'interrompre ou la détruire.
- ▶ La perception d'une centrale varie selon l'angle de vue : pour l'observateur la face active (panneaux) fusionne avec l'éloignement. Il importe que sa couleur s'harmonise avec la perception éloignée du paysage. Les faces arrières et latérales (supports) sont plus perceptibles de façon rapprochée, il importe que le choix des matériaux utilisés (bois, métal, béton) facilite l'insertion de la centrale dans son contexte local. De même, l'entretien des délaissés entre les panneaux (bandes enherbées, chemins,) et la conception des clôtures peuvent avoir un effet visuel déterminant à soigner tout particulièrement.

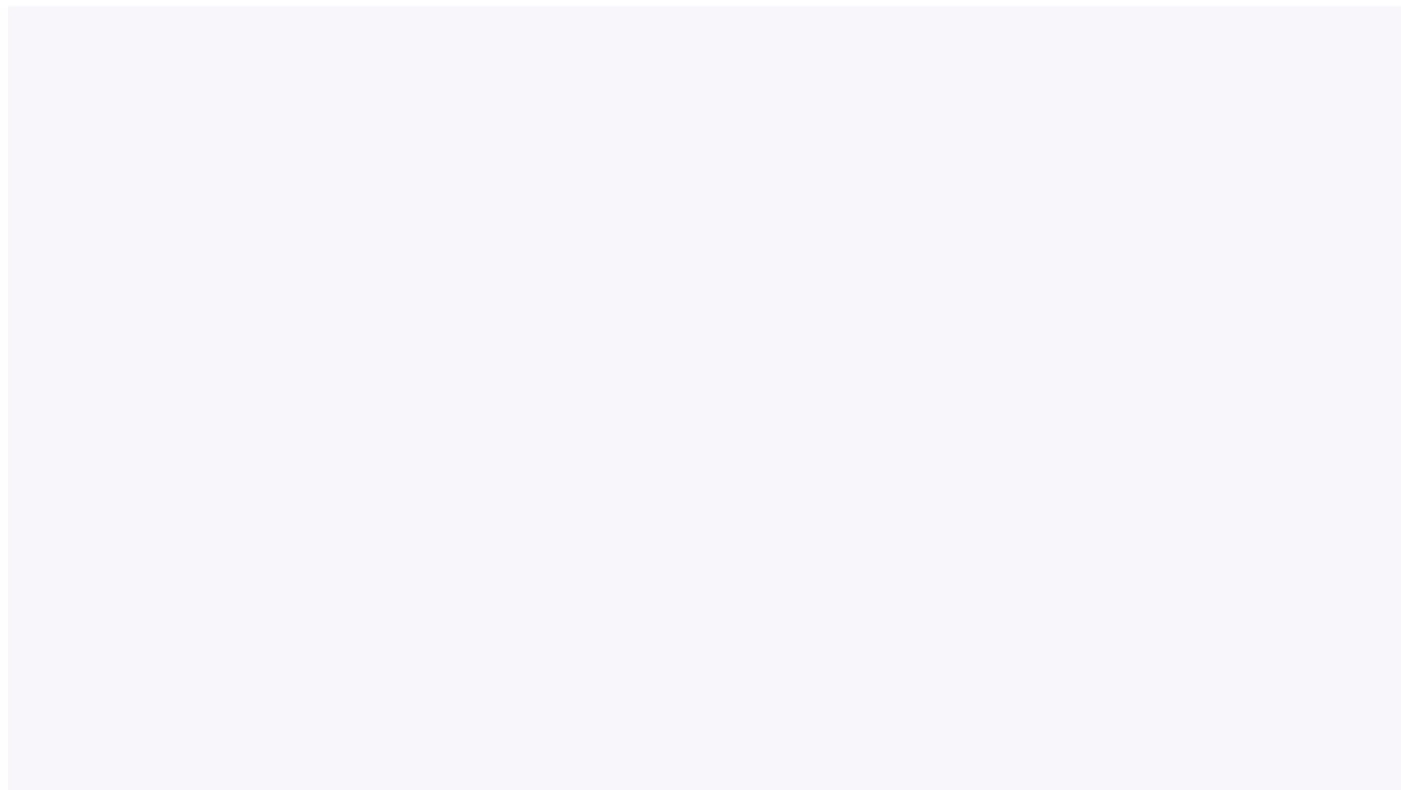
Ces principes montrent que **l'introduction de ces nouveaux éléments dans le paysage est loin d'être anodine**. Leur implantation constitue un geste fort qui génère une **signature visuelle significative et durable**. Les démarches de planification relatives aux énergies renouvelables telles que Les schémas régionaux de l'éolien, prennent dès en amont la mesure de leur impact paysager.

Pylônes RTE



Séverine Bernard/DREAL BN

Légende



Crédit

## 5. Synthèse du diagnostic et enjeux

### ① Chiffres clés

A découvrir dans ce chapitre

- ▶ Chiffres clés
- ▶ Grilles « AFOM »
- ▶ Les orientations et enjeux

- ▶ **Linéaire bocager** : perte de 40 % du linéaire régional entre les années 1970 et 2000
- ▶ **Artificialisation du littoral** : augmentation de 11 % des surfaces artificialisées sur les communes du littoral bas-normand.
- ▶ **Deux sites sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO** : Le Mont Saint-Michel et sa baie, l'ensemble constitué par les remparts et Tours Vauban. Un site est en projet : les plages du Débarquement.
- ▶ **163 sites classés**, reconnus d'intérêt général au niveau national
- ▶ **3 Opérations Grands Sites**

Entre 1995 et 2003, le verger traditionnel haute-tige a perdu 1 million d'arbres pour cause de tempêtes, d'arrachages et surtout de vieillissement.

Le Mont Saint-Michel accueille chaque année **trois millions de visiteurs**.

La Baie du Mont Saint-Michel est un des paysages les plus exceptionnels de notre patrimoine



Patrick Galineau/DREAL BN

## 2 Grilles « AFOM »

Les grilles « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » permettent de faire le lien entre le diagnostic et les enjeux. Elles constituent donc la synthèse du diagnostic et se construisent par rapport à un objectif. Ici, l'objectif est basé sur les principes du développement durable, à savoir un équilibre entre la qualité environnementale, l'harmonie sociale et le développement économique. Les « atouts et faiblesses » ont une origine interne liée aux caractéristiques régionales, les « opportunités et menaces » ont une origine externe.



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Présence de sites de notoriété internationale : Baie du Mont Saint-Michel, Plages du Débarquement de juin 1944.</b></li> <li>• <b>Sites patrimoniaux très connus en France et fortement investis au niveau culturel</b> notamment par l'art impressionniste du XIX<sup>e</sup> siècle : Pays d'Auge et littoral du Calvados.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de paysages typiques inféodés à des activités de terroir : bocages, vergers de pommiers et poiriers notamment</li> <li>• Littoral à grand degré de naturalité.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Difficulté de mobilisation</b> des acteurs du territoire pour la mise en valeur des sites remarquables.</li> <li>• <b>Forte érosion du bocage bas-normand</b> évoluant vers une banalisation du paysage.</li> <li>• <b>Banalisation des paysages ruraux</b> (changement pour une échelle industrielle).</li> <li>• <b>Uniformisation et standardisation</b> très fortes des entrées de villes.</li> <li>• Déclin de la qualité des extensions urbaines (lotissements uniformes).</li> <li>• Difficulté de mobiliser des moyens pour une bonne appréhension des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la prise en compte de l'impact paysager des projets avec               <ul style="list-style-type: none"> <li>• les procédures d'évaluation environnementale,</li> <li>• la réalisation des documents d'urbanisme.</li> </ul> </li> <li>• pour les nouvelles activités fortement impactantes : développement de l'énergie éolienne et solaire photovoltaïque, procédure IPCE.</li> <li>• développement d'un savoir-faire adapté aux enjeux et aux échelles d'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte économique privilégiant la rentabilité immédiate des aménagements ruraux (agriculture) et urbains préjudiciable à la qualité du cadre de vie.</li> <li>• Difficulté d'instaurer une gestion durable des sites patrimoniaux dans un contexte économique tendu.</li> </ul>

## ③ Enjeux et orientations

### Enjeu 1 : Actualisation de la connaissance

#### Orientation 1

Actualiser la base photographique et analytique créée avec l'inventaire régional des Paysages bas-normands

#### Orientation 2

Développer une analyse qualitative de l'évolution des bocages

### Enjeu 2 : Protection des paysages remarquables

#### Orientation 1

Classer les sites remarquables qui n'ont pas fait l'objet de protection spécifique

#### Orientation 2

Mettre en place des opérations partenariales pour requalifier les sites emblématiques

### Enjeu 3 : Intégration des paysages dans les projets de territoire

#### Orientation 1

Sensibiliser l'ensemble des acteurs territoriaux à l'impact paysager de leurs projets d'aménagement (lotissements, entrées de ville)

#### Orientation 2

Accompagner les collectivités dans l'intégration de l'enjeu paysager au sein de leurs documents d'urbanisme

#### Orientation 3

Mettre en place des plans de paysage

### Enjeu 3 : Préservation de la spécificité des paysages bas-normands

#### Orientation 1

Lutter contre la banalisation et la standardisation liées à l'étalement urbain

#### Orientation 2

Limiter l'érosion des bocages et soutenir les opérations de restauration

#### Orientation 3

Permettre un développement éolien et photovoltaïque intégrant les enjeux paysagers

Les **enjeux régionaux** mis en avant dans le cadre de ce diagnostic concernent :

- l'**actualisation de la connaissance régionale**,
- l'**intégration des paysages** dans la conception des projets de territoire,
- la **préservation et la mise en valeur de la spécificité** des paysages bas-normand.

Ces enjeux sont définis pour la période 2014-2020, selon le calendrier des programmes pluriannuels régionaux.

Jeunes plants de poiriers



Michel Desaunay/DREAL BN

# 6. Acteurs régionaux et bibliographie

A découvrir dans ce chapitre

- ▶ Acteurs régionaux
- ▶ Bibliographie

## 1 Acteurs régionaux

### ▶ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- Evaluation environnementale des plans et programmes SCOT, PLU... en intégrant la notion de qualité paysagère,
- Suivi et actualisation de l'Inventaire régional des paysages, base de connaissances objectives pour contribuer aux politiques d'aménagement,
- Elaboration des dossiers « sites protégés » sur demande de tiers (collectivités, associations, propriétaires...),
- Recensement des sites classés en Basse-Normandie (publication)

### ▶ Conseil régional

- Elaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires,
- Développement de la connaissance des paysages avec l'Inventaire régional des paysages bas-normands,
- Préparation des dossiers de candidature des sites emblématiques du Débarquement pour une inscription au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, en partenariat avec l'Etat, les collectivités et tous les acteurs intéressés.

### ▶ Conseils généraux

- Acquisition et aménagement d'espaces à préserver (les Espaces Naturels Sensibles).

### ▶ Communes, communautés de communes et communautés

**d'agglomération** : mise en œuvre des Schémas de Cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme intégrant les préoccupations de qualité paysagère.

### ▶ Parcs Naturels Régionaux

- Marais du Cotentin et du Bessin : réalisation d'une charte visant à développer un urbanisme intégrant les principes du développement durable, et agir sur les paysages de demain
- Perche : objectif d'affirmer les valeurs paysagères du Perche et les préserver
- Charte Normandie-Maine : objectif de participer au maintien des vergers haute-tige

### ▶ Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

- Dans chaque département, le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère par :
  - l'information et la sensibilisation du public,
  - la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels,
  - l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire, réhabiliter ou rénover,
  - le conseil aux collectivités locales.

## 2 Bibliographie

---

- Conseil régional et Préfecture de Basse-Normandie. *Schéma régional Climat Air Energie Basse-Normandie*. Projet porté à la consultation publique du 9 juillet au 9 septembre 2012. Caen. 281 pages.
- BRUNET Pierre et GIRARDIN Pierre. *Inventaire des paysages de Basse-Normandie*. Conseil régional de Basse-Normandie et DIREN Basse-Normandie. 2001 .
- CAUE du Calvados et de l'Orne, CPIE de la vallée de l'Orne, Conseil Régional et DIREN de Basse-Normandie. *Charte paysagère en Suisse Normande : Document de référence*.
- Germaine Marie-Anne. *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées dans le Nord-Ouest de la France. Représentations, enjeux d'environnement et politiques publiques en Basse-Normandie*. Thèse de doctorat. 649 pages. 2009.
- Université de Caen. Géographie. *Atlas de Normandie*.1970.